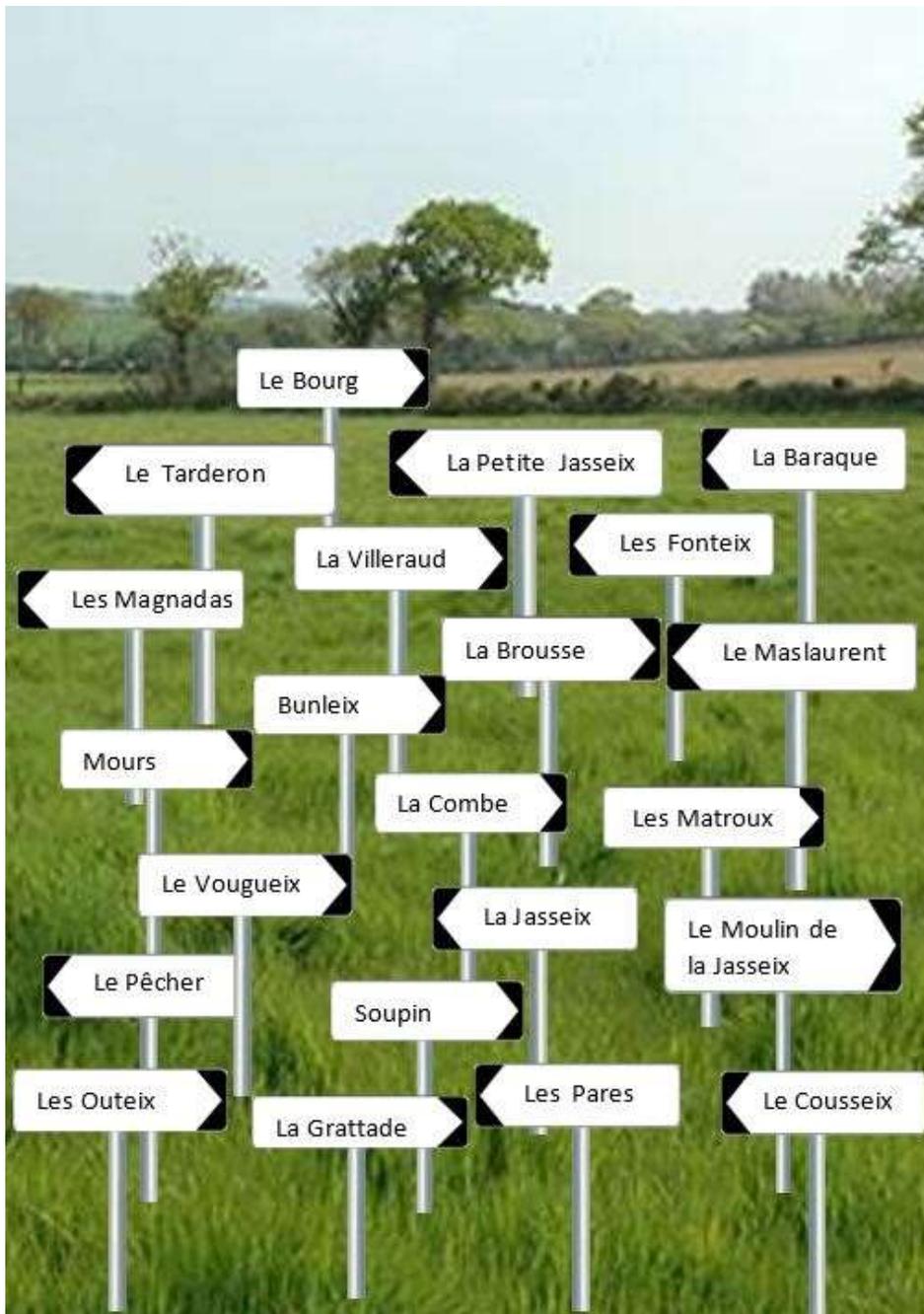


LE PETIT CROZOIS N° 10

BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL 2019



**MAIRIE DE
CROZE**

**18, LA GRATTADE
23500 CROZE**

05.55.66.93.52

**mairie-
croze23@orange.fr**

**[http://www.croze-
en-creuse.fr/](http://www.croze-en-creuse.fr/)**

IPNS



SOMMAIRE GÉNÉRAL

[LE MOT DU MAIRE PAGE 4](#)

[PRÉSENTATION DE LA COMMUNE PAGE 6](#)

[LA GESTION DE LA COMMUNE PAGE 7](#)

[Le conseil municipal PAGE 8](#)

[Les diverses commissions PAGE 8](#)

[Le personnel communal PAGE 10](#)

[Horaires et numéros de téléphone PAGE 10](#)

[TRAVAUX RÉALISÉS ET PROJETS PAGE 11](#)

[Travaux réalisés PAGE 11](#)

[Éclairage public PAGE 12](#)

[Accessibilité des lieux publics PAGE 13](#)

[Isolation du grenier de la mairie PAGE 14](#)

[Électrification de la cloche de l'église PAGE 14](#)

[Rénovation des portails du cimetière PAGE 15](#)

[Travaux annuels d'élagage PAGE 15](#)

[Travaux en régie, élagage et voirie PAGE 16](#)

[Projets PAGE 19](#)

[Routes de la Combe et de la Brousse PAGE 19](#)

[Suite et fin des travaux d'électrification PAGE 19](#)

[Accessibilité des lieux publics PAGE 20](#)

[Rénovation de la gare PAGE 21](#)

[Rénovation de la salle des fêtes PAGE 22](#)

[Construction du columbarium PAGE 22](#)

[LA VIE DE LA COMMUNE, INFORMATIONS MUNICIPALES PAGE 23](#)

[Le budget, les comptes de la commune PAGE 24](#)

[Les subventions diverses PAGE 25](#)

[Le SIAEP, syndicat intercommunal d'adduction d'eau PAGE 26](#)

[Animation forêts anciennes PAGE 28](#)

[Gestion de la forêt communale des Grands Bois PAGE 29](#)

[Forêt communale, carte des peuplements forestiers PAGE 30](#)

[Forêt communale, carte des travaux pour les 20 prochaines années PAGE 31](#)

[Questionnaire aux propriétaires fonciers PAGE 32](#)

[Élagage dans toute la commune PAGE 34](#)

[Règles d'urbanisme PAGE 35](#)

[L'hébergement dans la commune PAGE 36](#)

[Le monument aux morts de la commune PAGE 38](#)

[Le buste de Marianne à la mairie PAGE 39](#)

[Site Internet et page Facebook PAGE 40](#)

[LA VIE DE LA COMMUNE, MANIFESTATIONS, ÉVÈNEMENTS PAGE 41](#)

[Les commémorations PAGE 42](#)

[Le repas de Noël et la visite du Père Noël PAGE 43](#)

[Les vœux du maire PAGE 45](#)

[Le comité des fêtes PAGE 46](#)

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAGE 47

Présentation de la Comcom PAGE 48

Les représentants de la commune aux commissions PAGE 49

Situation actuelle de la communauté de communes PAGE 50

La médiathèque PAGE 51

La piscine intercommunale PAGE 52

Environnement et gestion des déchets PAGE 54

LE PARC NATUREL RÉGIONAL MILLEVACHES EN LIMOUSIN PAGE 57

Présentation du PNR PAGE 58

La nouvelle charte 2018/2033 PAGE 59

Quelques actions importantes PAGE 60

Le cadastre solaire PAGE 64

Le PNR, c'est aussi... PAGE 65

LE DÉPARTEMENT PAGE 66

Le plan particulier pour la Creuse PAGE 67

La démographie PAGE 69

Le bassin de la Creuse PAGE 70

INFORMATIONS PRATIQUES PAGE 71

Tarifs de location de la salle des fêtes PAGE 72

Défibrillateur PAGE 72

AGARDOM, service d'accompagnement PAGE 73

Élections européennes, mai 2019 PAGE 74

Horaires des TER PAGE 76

Permanences maladie de Lyme PAGE 77

Numéros d'urgence PAGE 77

Consultations CH d'Aubusson PAGE 78

Prévention incendies PAGE 79

Chères Crozaises, chers Crozois,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes meilleurs vœux pour 2019, en mon nom et au nom de tous les membres du conseil municipal.

Quelques mots aussi pour évoquer le contexte auquel nul ne peut se soustraire : nous vivons une crise sociale sans précédent, la violence se banalise, les relations entre les citoyens se tendent... où allons-nous ? Personne ici n'a la réponse à cette question ; ou plutôt si. Nous pouvons apporter une réponse individuelle et collective par nos actes et nos comportements du quotidien. Nous en avons surtout le devoir afin de laisser à nos enfants un pays apaisé. À la fracture sociale dénoncée voilà trente ans, se sont ajoutés la fermeture des services publics, notamment des écoles et des hôpitaux, le manque de médecins, l'isolement des petites communes, encore aggravé par la limitation de vitesses sur nos routes. Souhaitons désormais pouvoir sortir de cette crise par le haut et aussi que le grand mouvement de consultations commencé porte ses fruits en termes de propositions et de réalisations.

Si nous, élus ruraux, sommes consultés, nous dirons des choses simples et réalistes, pour nos territoires et surtout pour tous les habitants. Nous n'attendons pas tout de l'État mais nous attendons aussi de l'État. Nous devons être capables de monter et de proposer des projets ; nous devons compter aussi sur nos propres forces pour assurer le grand retournement des territoires ruraux. Je rebondis là pour vous parler du Plan Particulier pour la Creuse. Croze va bénéficier d'une aide spéciale de l'État pour la réhabilitation de la gare en logement communal. Cette simple évocation montre bien qu'ici, il faut être sur tous les fronts, alors même que les moyens sont nécessairement réduits.

Le mouvement des Nouvelles Ruralités trace la voie en démontrant que les territoires ruraux ne sont pas un boulet mais une chance, notamment pour ceux qui veulent échapper à la concentration urbaine et adopter des nouveaux choix de vie. La ruralité est riche de propositions en termes de transition énergétique, d'économie verte, de nouvelles mobilités et d'innovation. Nos campagnes montrent qu'elles peuvent être vertueuses dans le domaine de l'environnement. Toutefois, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, le salut ne vient pas que de l'État, il en va aussi de nos comportements individuels. C'est pourquoi je souhaite que pour cette année et les années à venir, notre commune s'engage encore plus dans le tri.

Dans le département de la Creuse, on remarque une très forte augmentation des Dotations pour les Territoires Ruraux pour soutenir les investissements. Régulièrement et à sa modeste échelle, notre commune en profite pour beaucoup de travaux.

En 2018, nous avons pu améliorer l'éclairage public dans la quasi-totalité de la commune, par le changement des candélabres. Nous avons isolé les combles du logement communal et de la mairie, réalisé l'électrification de la cloche de l'église, nettoyé et

refait la peinture des portails du cimetière, poursuivi les travaux d'accessibilité des bâtiments publics. Nous avons bien sûr assuré l'entretien global de la commune. Vous lirez les détails de ces travaux dans le présent bulletin.

Pour l'année 2019, un de nos plus gros chantiers est la rénovation de la gare. Cette opération a nécessité un gros travail de montage de dossiers, notamment pour l'obtention de subventions diverses. Les travaux ont commencé fin janvier, sous la houlette de Monsieur AUJOUX, maître d'œuvre et nous espérons la réception du chantier au mois de juillet. Nous allons également terminer l'éclairage public pour les villages qui n'en ont pas bénéficié l'an dernier, réaliser la rénovation complète de la salle des fêtes qui en a grand besoin, refaire la route de la Combe et une portion de route dans le village de la Brousse. Notre projet de columbarium va aboutir et sa construction sera réalisée cette année.

À ces travaux qui permettent de donner du travail aux entreprises du secteur, ce qui est une volonté du conseil municipal, s'ajoutent tous les travaux réalisés en régie, par nos employés communaux, Gérard et Pascal. Qu'ils en soient ici remerciés.

Nous sommes également attentifs à notre forêt des Grands bois. Elle fait l'objet d'un nouveau plan d'exploitation pour les vingt prochaines années. Elle a été agrandie de cinq hectares suite à l'achat de nouvelles parcelles.

Je vous souhaite bonne lecture de ce bulletin qui vous apportera quelques précisions, notamment sur les travaux que j'ai évoqués.

Je renouvelle mes vœux pour cette nouvelle année, joie, bonheur, prospérité pour tous. Une pensée également pour tous ceux qui nous ont quittés au cours de cette année.

Didier TERNAT

« Il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire, quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire. »

Georges Clémenceau

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE



Situé dans la région du **Limousin**, **Croze** (**Cròsa** en occitan) est un petit village français du département de la **Creuse** (23). Son code postal est 23500. Ses habitants sont appelés les Crozois et les Crozaises.

Avec une altitude d'environ 580 mètres, la commune s'étend sur 22,2 km² et compte 202 habitants au recensement de 2016.

La commune a fait partie, de 1992 à 2013, de la Communauté de communes des Sources de la Creuse. Depuis le 1^{er} janvier 2014, Croze est désormais rattachée à la communauté de communes **Creuse Grand Sud**.

Entouré par les communes de **Gioux**, **Poussanges** et **Clairavaux**, le village de **Croze** se trouve à 5 km au Sud-Est de **Saint-Quentin-la-Chabanne** et à 8 km au sud de **Felletin**, la plus grande ville à proximité.

Commune de moyenne montagne, **Croze** est traversée du Sud au Nord par la **Creuse**, dont la source se situe non loin, sur le plateau de **Millevaches**, dans la partie Est du Limousin.

Croze est une des 256 communes du département de la Creuse; elle fait donc partie des 129 communes du **Parc Naturel Régional de Millevaches** en Limousin, créé en mai 2004, dont l'ambition est d'être un puissant outil de développement au service des habitants de son territoire.



Le blason de la commune :

Parti ondé : au 1^{er} d'azur à deux chiens arrêtés d'argent, l'un au-dessus de l'autre, au 2^e d'or au cor de chasse de gueules et à la crosse du même brochante. *Bas-relief sculpté par Patrick PAROT, tailleur de pierre de formation.*

Le conseil municipal

Les diverses commissions

Le personnel communal

Horaires et numéros de téléphone

LE CONSEIL MUNICIPAL

Jusqu'à 499 habitants, un conseil municipal doit comporter 11 élus. Suite à deux démissions pour convenances professionnelles ou personnelles, le conseil municipal actuel compte à présent neuf personnes.

Constitution actuelle du conseil municipal :

- Monsieur Didier TERNAT, maire,
- Monsieur Henri DEGAINÉ, 1^{er} adjoint,
- Madame Joëlle CHAGOT, 2^{ème} adjointe,
- Madame Claire CHAUVAT, 3^{ème} adjointe.

Mélissa CONTI,
Caroline CRUICKSHANK,
Raymonde GAULE,
François LEPROUX,
Mandy MERCIER.

Conseillers municipaux

LES DIVERSES COMMISSIONS

Le maire, les adjoints et les conseillers sont répartis dans diverses commissions, au sein de la commune de Croze, ainsi que dans des commissions de représentation de la commune dans divers organismes extérieurs.

Voici la composition des nouvelles commissions :

Commission des travaux :

Claire CHAUVAT, Mélissa CONTI, Caroline CRUICKSHANK, Henri DEGAINÉ, François LEPROUX, Didier TERNAT.

Commission des finances :

Joëlle CHAGOT, Mélissa CONTI, Caroline CRUICKSHANK, Henri DEGAINÉ, Raymonde GAULE, Mandy MERCIER, Didier TERNAT.

Commission communale des impôts directs (Personnes choisies par le CCID sur la liste électorale) :

Didier TERNAT, de droit en qualité de maire.

Pascal DEGAINÉ, Éric FOLLEZOU, René FOREST, Gilles PETRON (titulaires).

Robert GAULE, Patricia JABOUILLE, Clotilde LACORDAIRE, Roger PEYRAT, Camille ROUBY (suppléants).

Commission des fêtes, cérémonies et vie associative :

Claire CHAUVAT, Raymonde GAULE.

Commission environnement et forêts :

Claire CHAUVAT, Caroline CRUICKSHANK, Henri DEGAINÉ, François LEPROUX, Didier TERNAT.

Commission embellissement des villages :

Caroline CRUICKSHANK, Didier TERNAT.

Délégués Syndicat d'électrification (SDEC) :

Didier TERNAT (titulaire), Henri DEGAINÉ (suppléant).

Délégués SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la haute vallée de la Creuse, communes de Clairavaux, Croze et Felletin) :

Didier TERNAT, Henri DEGAINÉ (titulaires), Joëlle CHAGOT (suppléante).

SDIC (Syndicat pour le développement de l'Informatique Communale) :

Claire CHAUVAT (titulaire), Mélissa CONTI (suppléante).

Commission PNR (Parc Naturel Régional) :

Claire CHAUVAT (titulaire), Didier TERNAT (suppléant).

Délégué chargé des questions Défense :

François LEPROUX

Site Internet et page Facebook :

Claire CHAUVAT, Mélissa CONTI.

LE PERSONNEL COMMUNAL

Les actuels employés communaux sont :

- Madame Sandrine LANGLOIS, secrétaire de mairie (20 heures par semaine).
- Monsieur Pascal GAULE, adjoint technique territorial (7 heures par semaine).
- Monsieur Gérard JABOUILLE, adjoint technique territorial titulaire (20 heures par semaine).

Madame LANGLOIS est secrétaire de mairie depuis le 01/11/2018, suite au départ de Madame Gülkiz DEMIR pour raisons personnelles (proximité géographique).

Sandrine
LANGLOIS



En 2018, Gérard JABOUILLE a pu participer à trois stages afin de parfaire sa formation : une formation de plomberie et une habilitation en électricité ainsi qu'un stage de maçonnerie de pierre sèche à Millevaches (voir page 78 dans les pages consacrées au PNR).

HORAIRES, TÉLÉPHONE

La mairie est ouverte au public le **mardi** et le **jeudi**, de **9 heures à 12 heures** et de **14 heures à 16 heures 30**, le **vendredi matin** de **9 heures à 12 heures**.

Vous pouvez contacter le secrétariat aux numéros suivants :

Tel : 05.55.66.93.52

Fax : 05.55.66.94.63

Mail : mairie-croze23@orange.fr

Vous pouvez également contacter le maire et les adjoints aux numéros suivants :

Maire : 06.78.00.67.09

Premier adjoint : 06.82.25.91.24

Deuxième adjointe : 06.70.00.34.85

Troisième adjointe : 06.71.63.48.98

TRAVAUX RÉALISÉS

- Éclairage public
- Accessibilité des lieux publics
- Isolation du grenier de la mairie
- Électrification de la cloche de l'église
- Rénovation des portails du cimetière
- Travaux annuels d'élagage
- Travaux en régie, élagage et voirie

TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

- Routes de la Combe et la Brousse
- Suite et fin des travaux d'électrification
- Accessibilité des lieux publics
- Rénovation de la gare
- Rénovation de la salle des fêtes
- Construction du columbarium

TRAVAUX RÉALISÉS

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Le SDEC a travaillé sur la modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de CROZE.

Il s'agissait d'un appel à projet TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), en partenariat avec le Ministère de l'Environnement. C'est un programme qui doit se réaliser sur plusieurs années.

La commune de Croze a souhaité faire procéder à la modernisation de ses installations d'éclairage public. Aussi, les élus ont répondu favorablement à l'appel à projet lancé par le PNR.

Les travaux de rénovation devront obligatoirement permettre de dégager **40% d'économie d'énergie** et prévoir **l'extinction de l'ensemble des installations concernées par la rénovation entre 6 et 8 heures par nuit. De plus dans le cas de l'utilisation de lumières à LED, la température de couleur ne devra pas dépasser 3000K.**

Les travaux et l'installation complète des candélabres ont commencé en 2018. C'est l'entreprise CARRÉ qui les a réalisés. 70 candélabres ont été installés. Les subventions diverses se sont élevées à 61 478 €, soit 80 % du coût total qui se monte à 77 000 € HT.

En 2019, les villages non encore équipés le seront et l'éclairage de toute la commune sera terminé.



L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS, AGENDA « AD'AP »

Qu'est-ce qu'un agenda d'accessibilité programmée ?

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement.

En effet, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous son commerce, ses bureaux...

Les travaux pour la commune doivent être réalisés de 2017 à 2021.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Les travaux d'accessibilité de l'église ont déjà été réalisés.

La mairie est également concernée en premier lieu et a déjà fait l'objet de premiers travaux :

- la réfection du revêtement extérieur,
- la délimitation d'une place de stationnement PMR (Personnes à Mobilité Réduite),
- la pose d'un panneau indicateur pour cette place de stationnement,
- la pose de bandes jaunes antidérapantes thermocollantes sur les marches de la mairie et la pose de clous podotactiles devant la mairie et devant l'entrée de la salle polyvalente.



ISOLATION DU GRENIER DE LA MAIRIE

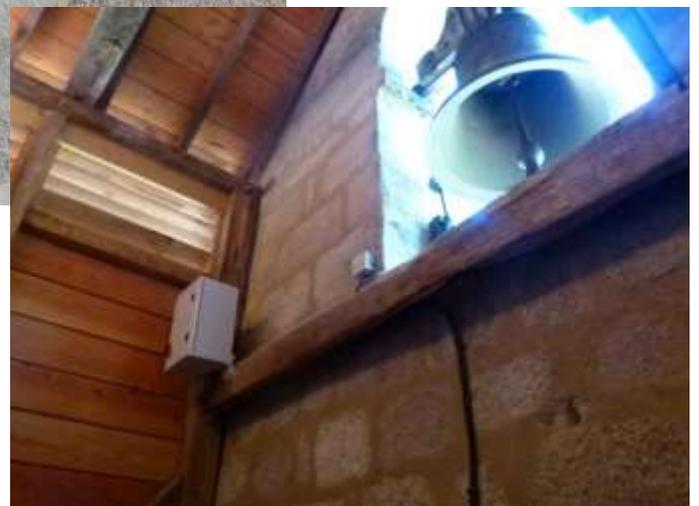
Tout le grenier du bâtiment mairie a été isolé. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise DECOURTEIX pour un coût total de 7 244€, avec une aide du PNR d'un montant de 3 490 €.



ÉLECTRIFICATION DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE

Dans un souci de sécurité, les travaux de mise aux normes électriques ainsi que le remplacement des brides de la cloche étaient à réaliser d'urgence. Comme indiqué sur les devis, « cette situation crée un réel danger pour les biens et les personnes ».

Les travaux ont été réalisés en 2018, pour un coût total de 3 332 € TTC avec une dotation de 694 €. C'est l'entreprise « BODET Campanaire », experte dans l'horlogerie d'édifices et les clochers qui les a effectués.



RÉNOVATION DES PORTAILS DU CIMETIÈRE

Les portails du cimetière présentait un état de vétusté important et nécessitaient une rénovation complète. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MALSOUTE (nettoyage par aérogommage et peinture). Le montant s'élève à 3 286 €.



TRAVAUX ANNUELS D'ÉLAGAGE

Chaque année, l'entreprise MAURICOUT (société du Vert Plateau à GIOUX) réalise le nettoyage des bords de route et des fossés. Il fait deux passages dans l'année, le premier avec coupe des bords de route et le second avec coupe des bords de route et nettoyage vertical avec une épareuse. La facture pour les deux passages s'est élevée à 9 666 € TTC.



TRAVAUX EN RÉGIE, ÉLAGAGE

Les employés communaux assurent l'entretien de la commune tout au long de l'année. D'importants travaux d'élagage ont été réalisés en 2018, notamment aux abords des **ponts de la commune**.



Le pont des Outeix



Le pont des Magnadas



Alexandre TREMPON
Entreprise ARBOLINE
Le COUSSEIX
CROZE



Le pont du Tarderon

Les arbres étant devenus trop dangereux pour la sécurité de ce pont, il a été nécessaire de faire appel à un professionnel afin qu'ils soient abattus avec un maximum de sécurité.

ÉLAGAGE (suite)

Suite à un courrier de mise en demeure d'un propriétaire du village de Bunleix, il a été procédé à l'abattage de grands arbres. C'est aussi l'entreprise d'Alexandre TREMPON, du Cousseix qui a réalisé ce chantier.



Les arbres coupés seront transformés en planches, chevrons et plateaux pour la réalisation de travaux en régie.

Élagage au village de La Villeraud : sur un bien de section de la commune, un gros douglas a été abattu et un tilleul a été taillé. Un habitant a fait un don à la commune pour la réalisation de ces travaux.



VOIRIE

Réfection de la chaussée, à Bunleix, chemin conduisant à la maison de Madame Bertrand.



Pose d'un enrobé à froid

DIVERS



Pose d'une rambarde de sécurité au village de la Combe.

TRAVAUX À VENIR, 2019

TRAVAUX DE VOIRIE

Route de la Combe



Village de la Brousse

(Première route à droite, qui mène au chalet)



Pour ces routes, trois entreprises ont été sollicitées (Eurovia, Colas et Ponzo), le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux n'est pas encore fait. Le chemin de la Brousse sera réhabilité en route sur une distance de 400 mètres et réalisé en tricouche. Pour ces travaux, une DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) peut être obtenue à hauteur de 35 %.

SUITE ET FIN DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION

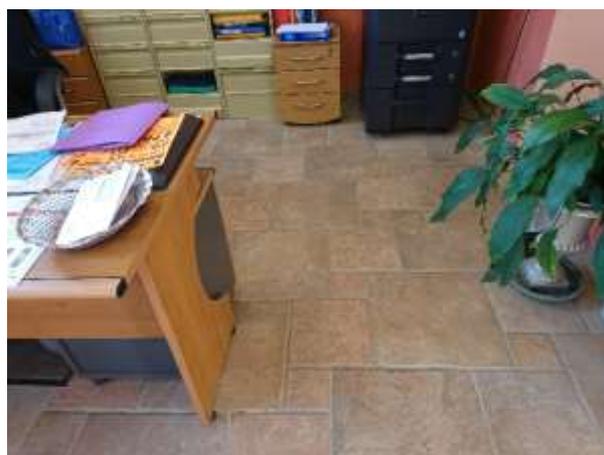
Pose des derniers candélabres pour les villages de La Grattade (pour partie), Le Pêcher et Les Pares.



ACCESSIBILITÉ

Certains travaux prévus pour l'année 2018 ont été décalés suite à l'indisponibilité des entreprises concernées. Ces travaux seront donc réalisés en 2019.

- **Entrée secondaire de la mairie par la salle polyvalente** : contraste visuel permettant de repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. Demande de dérogation, pour disproportion manifeste, le secrétariat n'étant pas assuré tous les jours de la semaine. La largeur de porte avec les deux battants est de 1,30 m : mesure compensatoire consistant en une aide humaine avec installation d'une sonnette accessible permettant d'alerter le personnel de l'établissement de sa présence.
- **Porte située entre la salle polyvalente et les sanitaires** : pose d'un bloc-porte et contraste visuel permettant de repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée.
- **Accès mairie depuis les sanitaires de la salle polyvalente** : modification du cloisonnement afin d'aménager un espace de manœuvre et une largeur de circulation permettant l'accès à une personne en fauteuil roulant.
- **Salle annexe mairie** : pose d'un bloc-porte, contraste visuel permettant de repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée, mise en place d'une porte à recouvrement, l'espace libre du mur béton étant suffisant.
- **Sanitaires** : suppression des équipements sous la vasque du lavabo afin d'avoir un vide inférieur d'une profondeur suffisante.
- **Installation d'une barre de tirage** horizontale au milieu de la porte afin de permettre de refermer la porte derrière soi. Déplacement de l'accessoire à une hauteur conforme.
- **Entrée principale mairie** : pose d'une main courante de chaque côté de l'escalier, continue, rigide, préhensible, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement au-delà de la première et dernière marche.
- **Mairie, banque d'accueil** : pose d'une tablette complémentaire à droite du bureau (pour utilisation par des personnes en fauteuil roulant).



Il est à noter que tous les types de **handicaps** : visuels, auditifs, moteurs, mentaux, cognitifs sont à considérer dans une démarche d'accessibilité des lieux publics.

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA GARE



Malgré quelques visites, aucune entreprise n'a souhaité louer l'ancienne gare à des fins professionnelles ou commerciales. Il a donc été décidé en conseil municipal de procéder à une réhabilitation totale à visée locative. Un appel d'offres en procédure adaptée a été mis en œuvre, les plis ont été ouverts en mairie en présence de Monsieur Daniel AUJOUX, maître d'œuvre.

Les entreprises retenues sont :

- CARNEIRO, démolition, maçonnerie, assainissement,
- GRÉGOIRE et BREUIL, charpente, zinguerie, menuiserie intérieure,
- DECOURTEIX, plâtrerie, isolation,
- BERTHON, carrelage, faïence,
- MACHADO, électricité, VMC,
- BARLAUD, plomberie, sanitaire,
- SANCHEZ-BOUCHARDY, peinture.

Les travaux ont commencé fin janvier 2019. La réception de chantier est prévue au début de l'été. Le montant des travaux s'élève à 101 320 €. Nous avons obtenu une DETR (Dotation d'Équipement Territoires Ruraux) de 35 462 € (35 %) et une DSIL (Dotation de Soutien Investissement Local) de 33 674 € (32 %). La somme de 32 184 € reste à la charge de la commune.



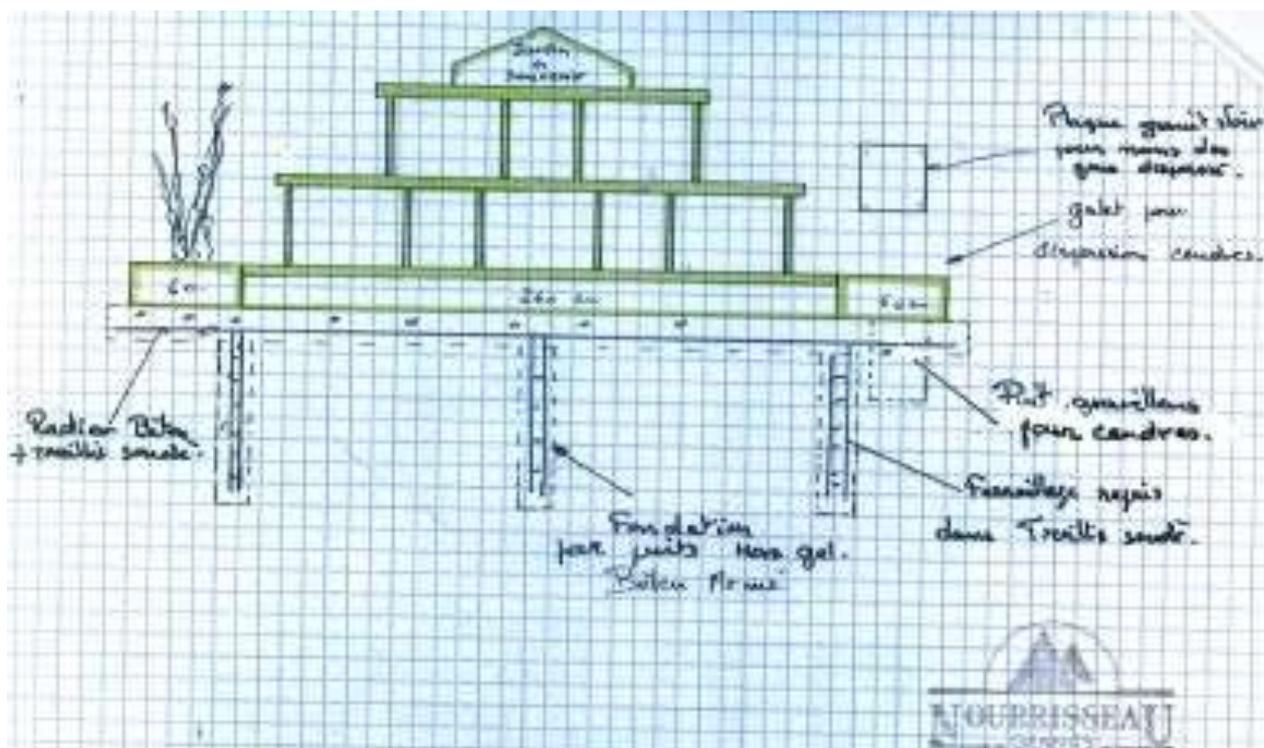
RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Après le changement des huisseries en 2015, il faut à présent penser à la rénovation complète de la salle des fêtes dont l'aspect est devenu vétuste. Sont donc à prévoir pour 2019 des travaux d'électricité, de revêtements muraux et peinture ainsi que de vitrification du parquet. Pour ces travaux, nous bénéficions d'une Dotation d'Équipement Territoires Ruraux à hauteur de 50 %. Des entreprises ont été sollicitées, les travaux seront réalisés avant la fin de l'année.



CONSTRUCTION DU COLUMBARIUM

Ce projet est à l'étude depuis quelque temps, il doit aboutir cette année par la construction d'un columbarium, avec jardin du souvenir. Les travaux seront réalisés par l'entreprise NOURRISEAU et s'élèveront à environ 8 000 €. Il n'existe pas de subventions pour ce type de construction.



INFORMATIONS MUNICIPALES

- [Le budget, les comptes de la commune](#)
- [Les subventions diverses](#)
- [Le SIAEP, syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable](#)
- [Animation forêts anciennes](#)
- [Gestion de la forêt communale des Grands Bois](#)
- [Forêt communale, carte des peuplements forestiers](#)
- [Forêt communale, carte des travaux pour les 20 prochaines années](#)
- [Questionnaire aux propriétaires forestiers](#)
- [Élagage dans toute la commune](#)
- [Règles d'urbanisme](#)
- [L'hébergement dans la commune](#)
- [Le monument aux morts de la commune](#)
- [Le buste de Marianne à la mairie](#)
- [Site Internet et page Facebook](#)

**MAIRIE
DE
CROZE
CREUSE**

MEMBRES	9
PRESENTS	6
REPRESENTES	1
VOTANTS	6
POUR	6
CONTRE	0

Le DOUZE AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 9 avril 2018.

Etaient présents : M.M. TERNAT Didier, DEGAINE Henri, LEPROUX François ; MMES. CHAUVAT Claire, CONTI Mélissa, GAULE Raymonde,

Excusés : CRUICKSHANK Caroline, CHAGOT Joëlle (procuration à Claire CHAUVAT), MERCIER Mandy

Claire CHAUVAT a été désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2018 / 009 en date du 12 avril 2018 portant sur approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 Budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. DEGAINE Henri, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressé par M. TERNAT Didier, Maire, après s'être fait présenter le Budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend acte de la présentation des comptes administratifs qui se résument comme suit :

FONCTIONNEMENT	
RESULTAT REPORTE au 31.12.16	81 368.65
OPERATIONS DE L'EXERCICE	
DEPENSES	116 965.75
RECETTES	169 464.34
RESULTAT DE CLOTURE 2017	52 498.59
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.17 (002)	133 867.24
INVESTISSEMENT	
RESULTAT REPORTE au 31.12.16	-31 075.78
OPERATIONS DE L'EXERCICE	
DEPENSES	107 824.81
RECETTES	120 814.93
RESULTAT DE CLOTURE 2017	12 990.12
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.17 (001)	-18 085.66

- . Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- . Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme*

L'Adjoint au Maire

Henri DEGAINE

SUBVENTIONS DIVERSES

Chaque année, la mairie est sollicitée par de nombreuses associations. En 2018, le conseil municipal a examiné les demandes et attribué des subventions en fonction des sommes allouées en 2017.

Associations	Subvention 2017	Subvention 2018
Association Française contre les myopathies AFM Téléthon	60 €	60 €
ADOT 23 Don d'organes	60 €	60 €
Sclérose en plaques	60 €	60 €
Télé-Millevaches	60 €	60 €
Restos du cœur	70 €	70 €
Ligue contre le cancer	60 €	60 €
Pays Sage	50 €	50 €
Trisomie 21	60 €	60 €
MGEN Sainte-Feyre		60 €

Le conseil municipal a répondu à une demande du **collège de Felletin** concernant la participation de la commune aux voyages scolaires. La subvention allouée s'est élevée à **60 €**.

De la même façon, la commune a été sollicitée par l'**école élémentaire de Felletin** pour participation aux sorties scolaires, classes de découverte. La somme allouée s'est élevée à **20 €**.

Puis les élus ont répondu à une demande de subvention du **LAUSEC (Local d'Accueil d'Urgence du Sud-Est Creusois)**.

L'association LAUSEC a ouvert en 2015 sa maison de Felletin. Il s'agit d'une maison d'accueil d'urgence qui peut accueillir des routards et des personnes en rupture familiale ou sociale. Elle est constituée de deux studios, situés au rez-de-chaussée, pouvant héberger chacun deux personnes pour trois nuits maximum, voire plus selon les cas et se situe vers le presbytère de Felletin. Les élus crois ont attribué une somme de **75 €**.

Deux accès :

- 1, rue des Fossés (à droite du presbytère)
- 2, rue Grancher (à gauche du presbytère, avec rampe pour l'accès des personnes à mobilité réduite)

En cas de besoin, composer le 115 (Samu Social)





L'alimentation en eau potable est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Haute Vallée de la Creuse. Ce syndicat regroupe trois communes : Clairavaux, Croze et Felletin. Le réseau est alimenté par plusieurs sources captées à faible profondeur sur les communes de Gioux, Clairavaux, Féniers et Saint-Quentin-la Chabanne. L'eau captée est de très bonne qualité, aucun traitement n'est effectué.

L'eau est analysée régulièrement par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales sans qu'il soit détecté d'anomalie particulière sinon son acidité un peu supérieure aux normes, comme la plupart des eaux en Limousin. Le taux de nitrate ne dépasse pas les 10 mg par litre, alors que la norme à ne pas dépasser est de 50 mg par litre.

Le SIAEP est chargé du captage, de la distribution et de l'exploitation de l'eau potable, c'est-à-dire que les élus des trois communes ont fait le choix de ne pas confier la gestion de ce service à une entreprise privée.

Le mode de facturation pour l'année 2019 :

La redevance est facturée en 3 fois :

- **Mars** : acompte sur la part variable de la redevance calculé sur la base de 50 % du volume d'eau facturé l'année précédente, sous réserve que celui-ci soit au moins égal à 60 m3.

- **Juillet** : part fixe annuelle de la redevance

- **Octobre** : solde de la part variable de la redevance calculé sur la base du volume d'eau consommé sur l'année en cours. Si le montant dû est inférieur à l'acompte facturé, le montant facturé en excès vous est remboursé.

La facture d'eau comprend :

- **Une partie redevance pour la distribution de l'eau avec :**
 - Une part fixe forfaitaire de 84 € TTC
 - Une part variable à 1,45 € HT le M3, selon la consommation réelle.
- **Une partie taxe et redevance** dont la redevance pollution. Elle est reversée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, qui fixe elle-même le taux que le SIAEP doit appliquer aux abonnés.

RENSEIGNEMENTS SIAEP, mairie de FELLETIN, 05.55.66.51.11 ou siaep@felletin.fr

Le SIAEP a lancé une étude sur la sectorisation du réseau d'eau potable des communes de Felletin, Clairavaux et Croze.

Le SIAEP dispose de nombreuses sources de production d'eau potable. Le réseau syndical comprend neuf réservoirs semi-enterrés et représente un linéaire d'environ 109 kilomètres de canalisations.

Ce réseau présente actuellement quelques points vétustes. Pour notre commune, la partie la plus ancienne des canalisations va être remplacée dans les années à venir (des Trois Ponts à Clairavaux en longeant la Creuse et en suivant l'ancienne voie de chemin de fer, le Cousseix, Bunleix, la Grattade, la Brousse...)

Certains compteurs récents seront conservés. Il est nécessaire de prévoir des points de comptage supplémentaires afin d'améliorer la sectorisation en vue de la recherche de fuites et la comptabilisation de volumes mis en distribution. De nouveaux compteurs seront ainsi installés. Une télégestion va être mise en service, qui permettra une plus grande fiabilité, notamment au niveau des pertes d'eau. Le système sera entièrement informatisé et les agents seront automatiquement informés d'éventuels dysfonctionnements ou fuites.

Vues aériennes du château d'eau du village de La Brousse



ANIMATION FORETS ANCIENNES

Les massifs de Bois Peyre et Grand Bois
(St Georges Nigremont, Croze, Poussanges, Pontcharraud, St Frion)
font partie des rares forêts anciennes du Limousin.

Vous possédez des bois sur ces communes ?

Une technicienne forestière du CNPF Creuse est à votre disposition pour vous conseiller et répondre à vos questions

Betty DOUCET : 06.98.59.79.25

- ◆ Visites conseil sur votre propriété
- ◆ Accompagnement au regroupement de propriétaires
- ◆ Aide au montage de dossier de financement
- ◆ Identification des arbres à loges (oiseaux) de vos parcelles

QU'EST-CE QUE LE CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (CNPF) ?



Le CNPF est un établissement public, neutre et indépendant, au service des propriétaires forestiers

Ses principales missions sont :

- ◆ Orienter la gestion des forêts privées
- ◆ Conseiller et former les propriétaires
- ◆ Regrouper les propriétaires



GESTION DE LA FORÊT COMMUNALE DES GRANDS BOIS

La forêt des Grands Bois qui couvre 134 hectares constitue un patrimoine forestier pour la commune de Croze, dont la gestion est assurée par l'Office National des Forêts. À ce titre, elle bénéficie d'un document de gestion qui intègre les aspects environnementaux, d'accueil du public et de production. Ce document de gestion a été établi pour la première fois en 2004, après achat de la forêt par la commune en 2002. Le premier document de gestion ayant expiré en 2018, sa révision a été réalisée dans le courant de l'année 2018. Les lignes qui suivent résument les orientations de gestion pour les vingt prochaines années.

La forêt se compose de 79 % de peuplements feuillus, majoritairement de chênes et de 21 % de peuplements résineux (sapin pectiné et douglas). Cette répartition n'a pas vocation à changer durant les vingt prochaines années, l'objectif de production de bois feuillu étant réaffirmé dans la continuité de la gestion passée. Certains peuplements nécessitent d'être renouvelés et la régénération naturelle y sera privilégiée (renouvellement à partir des arbres adultes en place). Ainsi 35 hectares verront leurs peuplements rajeunis, permettant ainsi d'assurer la pérennité de la forêt.

La majorité de la forêt (88 hectares) bénéficiera d'interventions en amélioration (coupes d'éclaircies légères) dans l'objectif de production de chêne à long terme. Le rythme des opérations sera adapté à cette essence de croissance lente et à l'historique de gestion des bois. Le chêne ne sera récoltable que vers l'âge de 140 ans, ce qui laisse encore 60 ans avant de se pencher sur le renouvellement des bois, sauf incident climatique grave. C'est donc vers une production de long terme de bois feuillu que la forêt a été orientée, conformément aux souhaits de la commune.

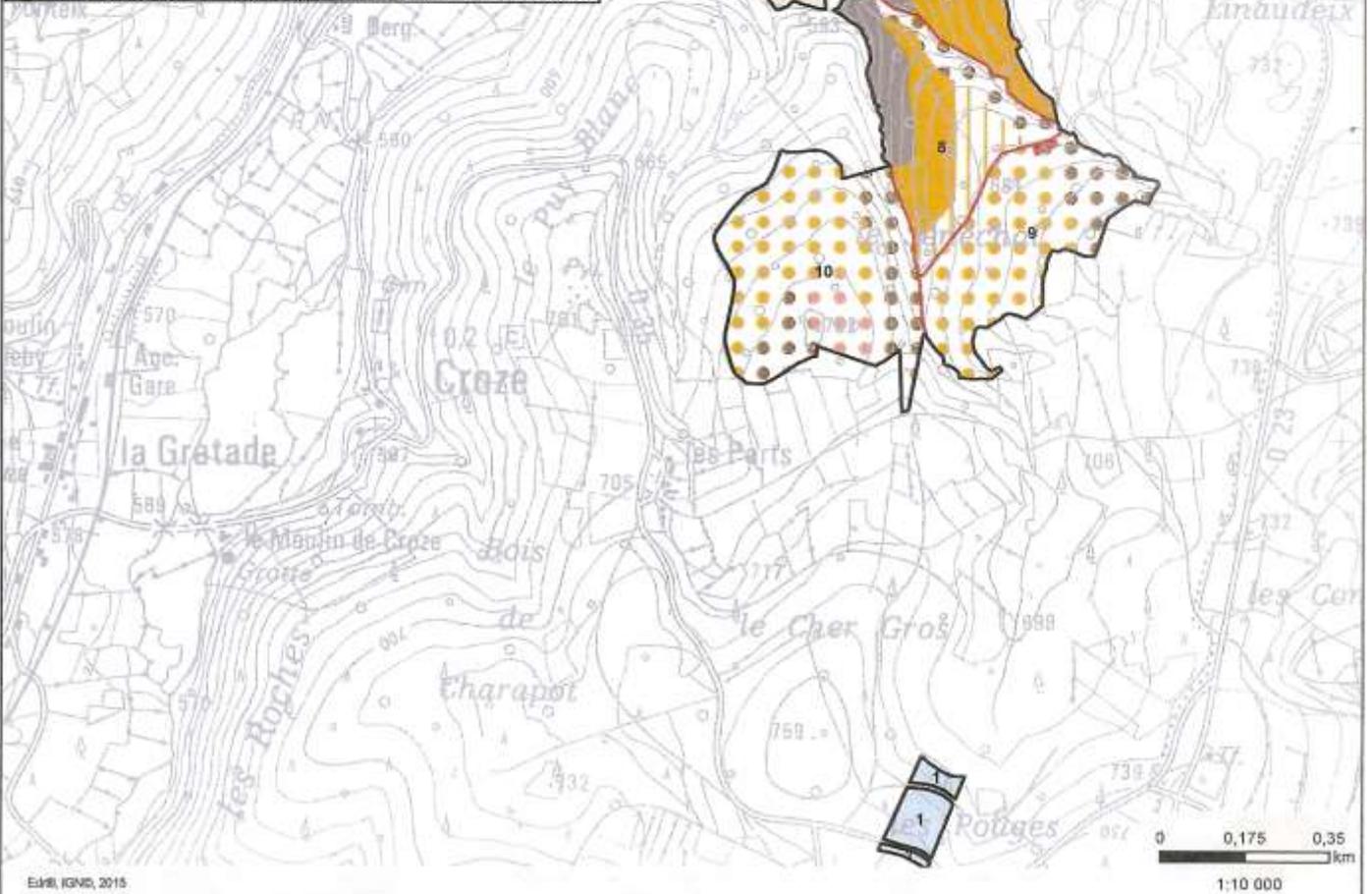
La dimension environnementale prendra une importance particulière dans la mesure où 11 hectares seront laissés en évolution naturelle sans interventions, ce qui participe à la préservation de la biodiversité et permet à la dynamique naturelle des boisements de s'exprimer.

Les orientations pour la forêt des Grands Bois sont résolument tournées vers le long terme et le maintien du chêne, essence emblématique de celle-ci.



Panneaux fixés dans la forêt pour sensibiliser aux dangers des tiques et à la maladie de Lyme.

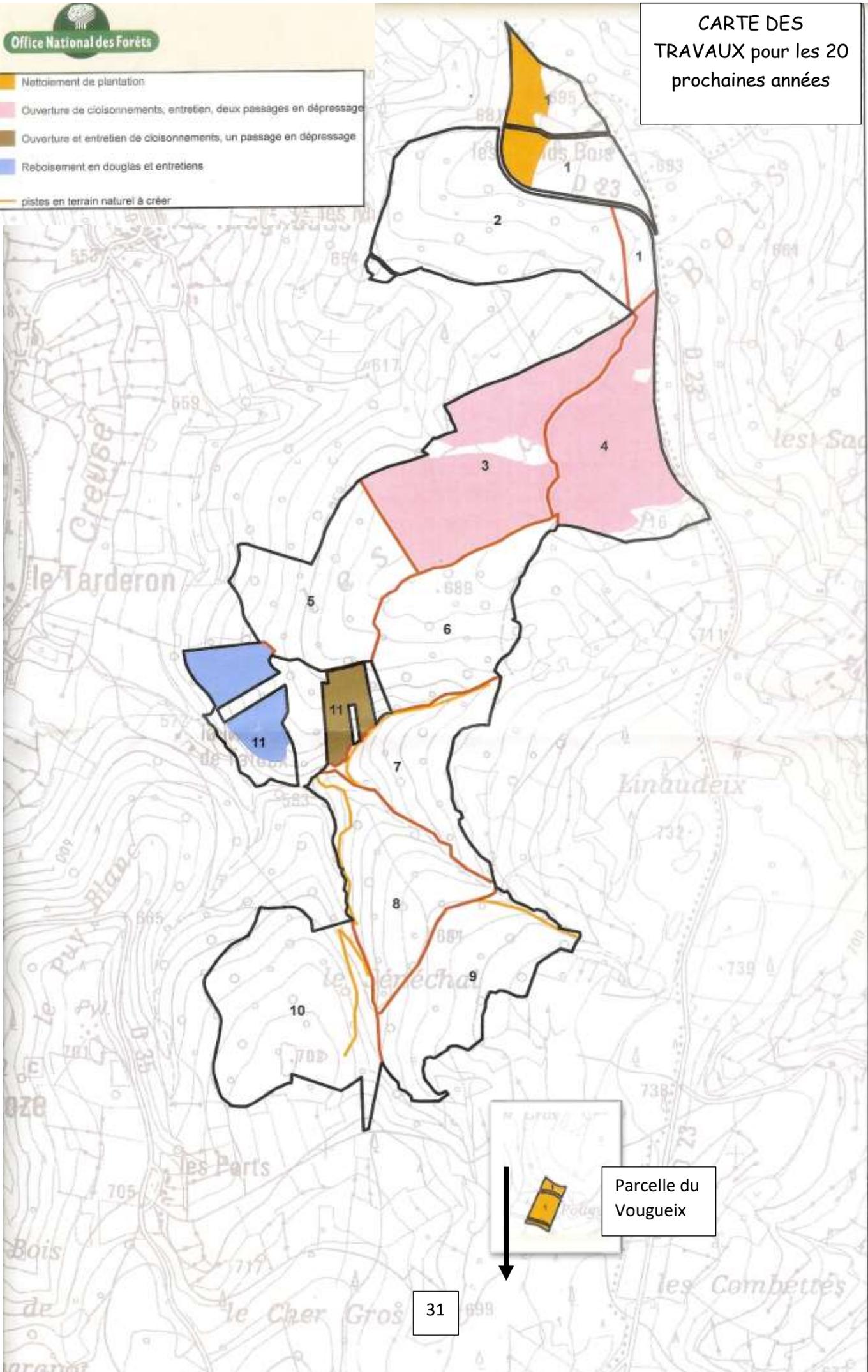
- Taillis sous futaie de chêne sessile à dominante petits bois
- Futaie médiocre de divers feuillus
- Lande arborée
- Taillis de chêne sessile malvenant
- Taillis sous futaie de chêne sessile appauvri
- Espace ouvert autour du gîte des Grands Bois
- Futaie de douglas
- Futaie de hêtre
- Futaie irrégulière de chêne sessile
- Futaie irrégulière de chêne sessile et hêtre à dominante petits bois
- Futaie irrégulière de chêne sessile à dominante petits bois
- Futaie régulière de sapin pectiné
- Futaie sur souche de chêne sessile et hêtre à dominante petits bois
- Futaie sur souche de chêne sessile à dominante petits bois
- Place de dépôt/retournement
- Plantation de douglas
- Taillis d'aulne
- Taillis de chêne sessile
- Taillis sous futaie de chêne sessile et hêtre à dominante bois moyens
- Taillis sous futaie de chêne sessile et hêtre à dominante petits bois



Etat, IGN, 2015

CARTE DES TRAVAUX pour les 20 prochaines années

- Nettoisement de plantation
- Couverture de cloisonnements, entretien, deux passages en dépressage
- Couverture et entretien de cloisonnements, un passage en dépressage
- Reboisement en douglas et entretiens
- pistes en terrain naturel à créer



Parcelle du Vougueix

QUESTIONNAIRE AUX PROPRIETAIRES FORESTIERS

L'entière confidentialité des réponses apportées dans ce questionnaire est garantie

Dans les cas de propositions multiples, vous pouvez cocher plusieurs cases.

Nom, prénom : Année de naissance :

Activité : Agriculteur Autre actif Retraité Profession :

Quel est votre statut ? Propriétaire en bien propre Usufruitier Je ne sais pas
 Propriétaire en indivision Nu propriétaire Autre :

Quelle est la surface approximative de votre forêt ? ha

Nature du boisement : Futaie ou plantation feuillue Taillis Je ne sais pas
 Futaie ou plantation résineuse Autre

Essence(s) majoritaire(s) (chêne, pin...) : Je ne sais pas

VOUS ET VOTRE FORÊT

L'attachement que vous portez à votre forêt est lié :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aux loisirs (champignons, promenade...) | <input type="checkbox"/> Au revenu qu'elle apporte |
| <input type="checkbox"/> A la pratique de la chasse | <input type="checkbox"/> A la récolte de bois de chauffage |
| <input type="checkbox"/> A une histoire familiale | <input type="checkbox"/> Aucun attachement |
| <input type="checkbox"/> Au cadre de vie (paysage, nature...) | <input type="checkbox"/> Autre : |

Pour vous, quel(s) rôle(s) doit remplir votre forêt ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Apport de revenus | <input type="checkbox"/> Conservation d'un patrimoine familial |
| <input type="checkbox"/> Réserve écologique | <input type="checkbox"/> Ressource d'énergie renouvelable |
| <input type="checkbox"/> Lieu d'accueil du public | <input type="checkbox"/> Lieu de loisirs personnels (chasse, cueillette, promenade...) |
| <input type="checkbox"/> Espace de pâturage | <input type="checkbox"/> Cadre de vie - paysage |
| <input type="checkbox"/> Autre : | |

Auriez-vous besoin de conseils de la part d'un professionnel (conseils de gestion, retrouver vos parcelles...) ?

- Oui Non Je ne sais pas

Pourquoi ?

GESTION DE VOTRE FORÊT

Avez-vous déjà réalisé des interventions dans votre forêt ? Oui Non

Si oui, qui les a réalisées ? Vous-même Un professionnel Autre :

De quelle nature étaient ces interventions ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coupes (pour la vente) | <input type="checkbox"/> Débroussaillage incendie |
| <input type="checkbox"/> Coupes (bois de chauffage personnel) | <input type="checkbox"/> Aménagements pour le gibier |
| <input type="checkbox"/> Travaux forestiers, plantations | <input type="checkbox"/> Aménagements pour le public |
| <input type="checkbox"/> Travaux de desserte | <input type="checkbox"/> Pâturage, aménagements pastoraux |
| <input type="checkbox"/> Autre : | |

Avez-vous des projets sur votre propriété ? Oui Non

Si oui, de quel(s) type(s) ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Coupes, travaux forestiers, plantations | <input type="checkbox"/> Aménagements pour le gibier |
| <input type="checkbox"/> Travaux de desserte | <input type="checkbox"/> Aménagements pour le public |
| <input type="checkbox"/> Débroussaillage incendie | <input type="checkbox"/> Pâturage, aménagements pastoraux |
| <input type="checkbox"/> Autre : | |

Tournez la page SVP

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour gérer votre forêt ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aucune difficulté | <input type="checkbox"/> Vulnérabilité à l'incendie |
| <input type="checkbox"/> Faible surface forestière | <input type="checkbox"/> Fermeture de l'espace |
| <input type="checkbox"/> Limites de mes parcelles | <input type="checkbox"/> Fréquentation du public (piétons, vélos...) |
| <input type="checkbox"/> Accès (route, pistes) | <input type="checkbox"/> Passage de motos, quads... |
| <input type="checkbox"/> Mauvaise qualité du bois, difficultés à vendre | <input type="checkbox"/> Braconnage, vol de bois, cueillette sauvage |
| <input type="checkbox"/> Dégâts de gibier | <input type="checkbox"/> Manque de connaissances, de contacts |
| <input type="checkbox"/> Espèces envahissantes (buis, herbacées...) | <input type="checkbox"/> Manque de temps, âge, éloignement |
| <input type="checkbox"/> Exploitations mal réalisées (coupes sauvages, impact paysager...) | <input type="checkbox"/> Coûts élevés, revenus insuffisants |
| | <input type="checkbox"/> Autre : |

GERER SA FORÊT AVEC LES AUTRES

Pensez-vous que certains enjeux forestiers (risque incendie, pastoralisme...) doivent être traités en association avec d'autres propriétaires ?

- Oui, lesquelles ?
- Non, pourquoi ?

A priori, seriez-vous intéressé pour faire partie d'un groupement de gestion ?

- D'accord
- Plutôt d'accord, à quelle(s) condition(s) ?
- Plutôt pas d'accord, pourquoi ?
- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> L'état actuel des choses me convient | <input type="checkbox"/> Je n'en vois pas l'avantage |
| <input type="checkbox"/> Éloignement, âge, manque de temps | <input type="checkbox"/> Autre : |

VENDRE SES PARCELLES / ACHETER DES PARCELLES

Si l'occasion se présentait, à priori, vous pourriez être intéressé par :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Vendre tout ou partie de vos parcelles | <input type="checkbox"/> Acheter des parcelles de forêts supplémentaires |
| <input type="checkbox"/> Ne rien faire | |
- Pourquoi ?

REMARQUES ET AUTRES MESSAGES A FAIRE PASSER

Dites-nous tout ce que vous n'avez pas pu dire au fil de ce questionnaire et que vous voulez nous faire partager (sur le regroupement de propriétaires, sur le questionnaire lui-même, sur vos attentes...).

Merci vivement de votre participation.

Le questionnaire peut être retourné avant le : **01 mars 2019** dans la **boîte aux lettres des mairies de Croze, Poussanges, Saint Georges Nigremont, Pontcharraud, Saint Frion** ou par mail à : betty.doucet@crpf.fr ou par courrier à : **Centre Régional de la Propriété forestière de Nouvelle-Aquitaine**

28 avenue d'Auvergne
23000 GUERET



ÉLAGAGE SUR TOUTE LA COMMUNE

Les propriétaires de la commune concernés ont été destinataires d'un courrier de la mairie au mois de novembre 2018, leur rappelant leurs obligations en matière de végétation.

En effet, des plantations ou arbres situés en bordure de routes communales ne sont pas élagués à l'aplomb du domaine public et des branches mortes ou des arbres penchant sur la voirie communale risquent à tout instant de tomber sur la chaussée, voire même sur un usager et entravent les lignes téléphoniques et électriques. En outre, le débordement excessif de branches sur la chaussée entraîne un manque de visibilité pour les usagers d'où la dangerosité de circulation sur nos routes étroites et sinueuses. Les arbres en maintenant la chaussée à l'ombre tout ou partie de la journée entretiennent l'humidité et favorisent la création et la persistance de plaques de verglas en période hivernale.

Les propriétaires sont donc invités à procéder ou à faire procéder le plus vite possible à l'élagage des arbres de leurs propriétés. Des réunions seront organisées dans le courant de l'année 2019, afin d'avancer ensemble dans ce projet.

En tout état de cause, la mairie a déjà fait établir un devis par une entreprise spécialisée, lequel se monte à 35 000 € pour les 28 kilomètres de routes communales. Il appartient donc à tous de trouver rapidement une solution à ce problème.



CE QUE DIT LA LOI

La taille et l'élagage d'un arbre, arbuste ou arbrisseau peut être exigée dans certains cas par le voisin mais aussi par la commune si le terrain concerné se trouve en limite de voirie

Les propriétaires sont assujettis à une **servitude d'élagage** en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'[article L2212-2-2](#) du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'**exécution forcée des travaux d'élagage** destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté (sécurité routière) et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents, prévoit l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales (issu de la loi du 17 mai 2011 de [simplification du droit](#), qui a repris une [proposition de loi](#) de 2009).

En outre, le maire est compétent pour établir les **servitudes de visibilité** prévues à l'[article L114-2](#) du Code de la voirie routière, qui comportent l'obligation de "*supprimer les plantations gênantes*" pour les propriétés riveraines des voies publiques.

DEMANDES D'URBANISME, permis de construire, déclaration préalable, etc....

Les règles en termes de construction, de rénovation, d'amélioration de l'habitat sont strictes.

Vous avez un projet de création ou de remplacement d'un portail, vous souhaitez agrandir ou surélever votre maison, ravaler votre façade, remplacer des menuiseries, poser des volets ou encore créer une baie vitrée... Alors, la déclaration préalable vous concerne.



UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AVANT DE RÉALISER

Une nouvelle construction d'une surface de plancher et d'une emprise au sol supérieures à 5 m², sans dépasser 20 m².

Une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m², non couverte ou dont la couverture fait moins d'1,80 m de hauteur au-dessus du sol.

Des clôtures

> Des travaux sur les constructions existantes

Extension d'une construction existante entraînant la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m², sans dépasser 20 m².

Extension dans une zone urbaine d'un plan local d'urbanisme d'une construction existante d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m², sans dépasser 40 m², si cela ne conduit pas à porter la surface ou l'emprise totale de la construction à plus de 170 m².

Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (façade, menuiseries, toiture...)

Changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en habitation), sans travaux ou avec travaux ne modifiant pas les structures porteuses ou la façade.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Vous avez un projet de création ou de remplacement d'un portail, vous souhaitez agrandir ou surélever votre maison, ravaler votre façade, remplacer des menuiseries, poser des volets ou encore créer une baie vitrée... Alors, la déclaration préalable vous concerne.

Vous trouverez le guide complet sur le site de la mairie de CROZE en tapant le lien suivant :

<http://www.croze-en-creuse.fr/declarationprealableguideconstructionpermisdeconstruirecreusecroze>

L'HÉBERGEMENT DANS LA COMMUNE

La commune dispose de nombreux gîtes qui peuvent permettre l'accueil de vacanciers.



Le gîte forestier des Grands Bois

(Labellisé Gîte de France depuis 2010, Office National des Forêts).

<http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Croze-Gite-23G1235.html>

Voir également l'Office de Tourisme de Felletin qui gère les locations.

La maison des fleurs

(Au village de Bunleix, Gîtes en Limousin).

http://www.gitesinlimousin.com/about_the_gite_fr.html



Le gîte du Pêcher

(Au village du Pêcher, Gîtes.fr).

http://www.gites.fr/gites_gite-du-pecher_croze_h1517560.htm

L'HÉBERGEMENT DANS LA COMMUNE (2)



Chambre d'hôtes la Provence

(village du Tarderon).

<https://www.cirkwi.com/fr/point-interet/662297-la-provence>

Le gîte « le Gourbillon »

(Au village de la Villeraud, Gîtes de France).

<http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Croze-Gite-23G1166.html>



Le gîte Maison Bellevue

(Au village du Cousseix, Gîtes de France).

[http://www.aubusson-felletin-tourisme.com/Sejourner/Locations-de-vacances/\(fiche\)/location-gites-de-france-croze-6-personnes-ref-23g1379-169191852-91e749e](http://www.aubusson-felletin-tourisme.com/Sejourner/Locations-de-vacances/(fiche)/location-gites-de-france-croze-6-personnes-ref-23g1379-169191852-91e749e)

LE MONUMENT AUX MORTS DE LA COMMUNE

D'après un ouvrage paru en juillet 2018 aux Éditions des Régionalismes : « les monuments aux morts de la Grande Guerre dans le département de la Creuse ».

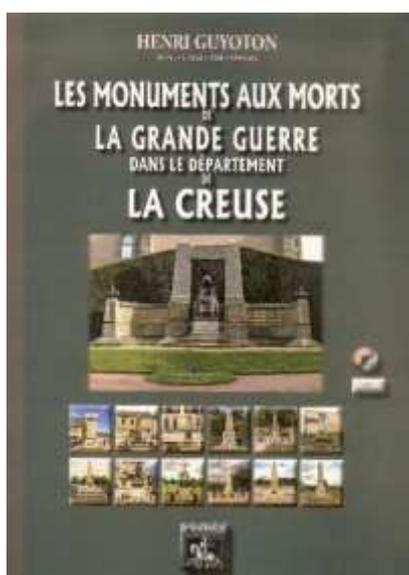
Population en 1914 (recensement de 1911 : 701 habitants). Nombre de tués en 1914-1918 : 48.

HISTORIQUE DU MONUMENT AUX MORTS

« Dans la séance du 26 septembre 1920, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Arsène LECLER, maire. Le président soumet à l'approbation du Conseil, le croquis du monument à élever en face de la mairie dont le sujet principal consiste en un « poilu en pied » en fonte de fer bronzée, ainsi que le devis estimatif s'élevant à 12 500 francs. Considérant que la souscription auprès des habitants de la commune a rapporté 5 700 francs, le conseil accepte les croquis et devis présentés et vote un crédit de 6 800 francs. »

« Dans la séance du 17 juillet 1921, le Conseil accepte le don de 1 000 francs de Monsieur le Marquis de BRACHET, s'engageant à faire graver sur la plaque du monument, en lettres d'or, les noms des soldats de la commune morts pour la France. Et des remerciements lui seront transmis. Ils acceptent également de Monsieur ÉVANGÉLISTE le don de chaînes pour entourer le monument. Des remerciements lui seront également envoyés. »

« À l'issue de la séance du 23 octobre 1921, le Conseil se range à l'avis de Monsieur le maire qui propose d'une part de faire graver et dorer une croix de guerre sur la plaque de marbre du monument aux morts et d'autre part, de commander une plaque de marbre blanc pour le cimetière et deux autres de même dimension pour mentionner la plantation de deux arbres devant les écoles. »

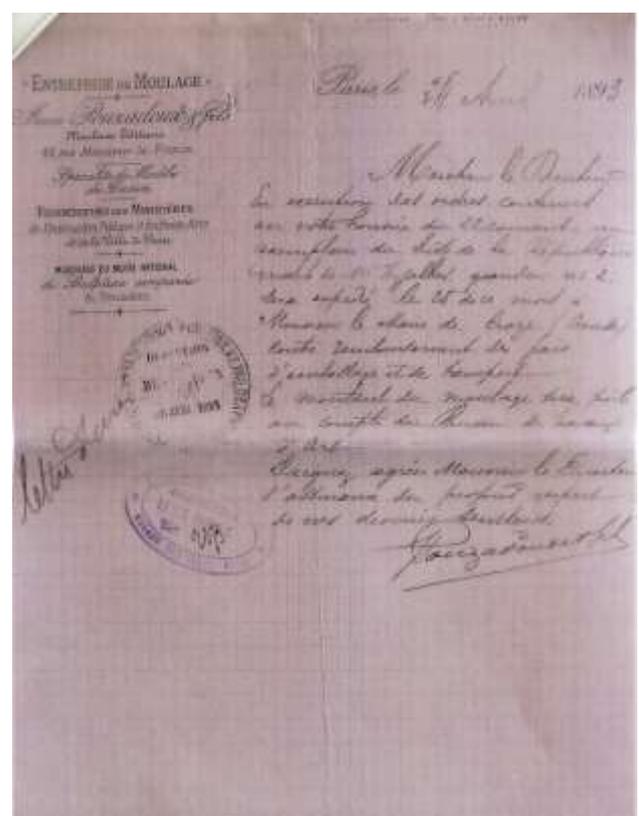
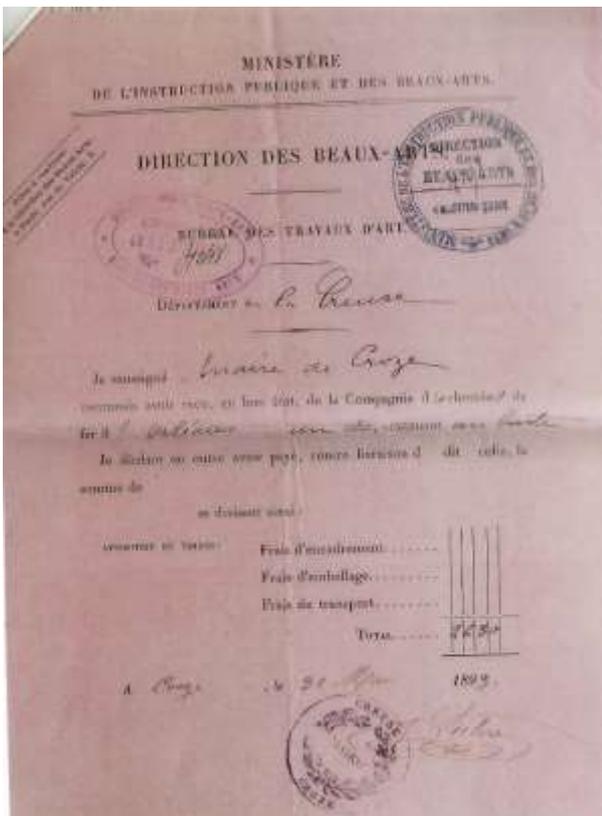


LE BUSTE DE MARIANNE À LA MAIRIE

Nous avons été contactés dernièrement par le Conservateur en chef du patrimoine à Paris. Il est ensuite venu lui-même à la mairie pour voir un buste de Marianne très rare. Ce buste orne la salle d'accueil, sans doute depuis très longtemps. Il a en effet été acquis par la commune en 1893.

Ce buste est l'œuvre du sculpteur Jean-Antoine INJALBERT (1845-1933). Très républicain, J.A. Injalbert a réalisé cette Marianne pour le centenaire de la révolution en 1889. Pour ce qui concerne ses attributs : elle porte le bonnet phrygien symbole de liberté, avec ses pans relevés et une cocarde sur le côté. Elle arbore sur la poitrine un bustier à écaille orné d'un mufler de lion symbolisant la force du peuple. La tête légèrement tournée vers la droite et vers le haut lui donne un air altier. Robuste et vigoureuse, elle est plus combative que nombre de ses autres représentations.

Selon le conservateur en chef du patrimoine, l'exemplaire qui trône à la mairie de Croze est rare et de grande valeur car il porte la signature gravée de son auteur.



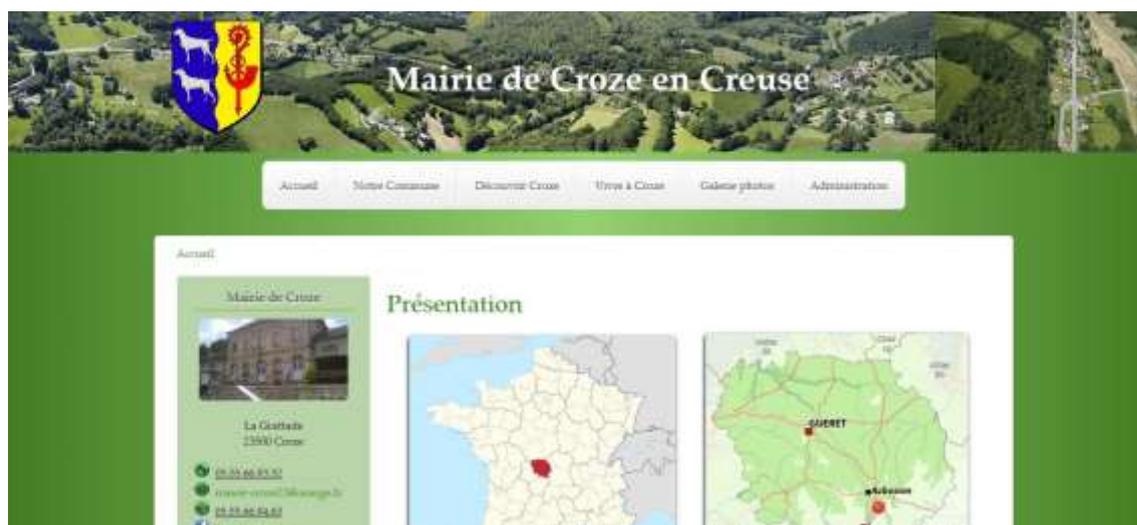
SITE INTERNET DE CROZE

Le site Internet dédié à la commune est toujours très actif et suivi par de nombreuses personnes.

Sur le site, on peut trouver des précisions géographiques, des photographies aériennes de tous les villages, des références et textes sur l'histoire de la commune, des photographies et documents anciens et actuels concernant le patrimoine bâti, des liens guidant vers les activités artisanales et les hébergements disponibles, des liens vers les différents partenaires de la commune, des informations pratiques sur la mairie, les comptes rendus des conseils municipaux, les actualités, les cérémonies, etc.

Et surtout l'actualité en reportages photographiques. Vous pouvez déposer des commentaires.

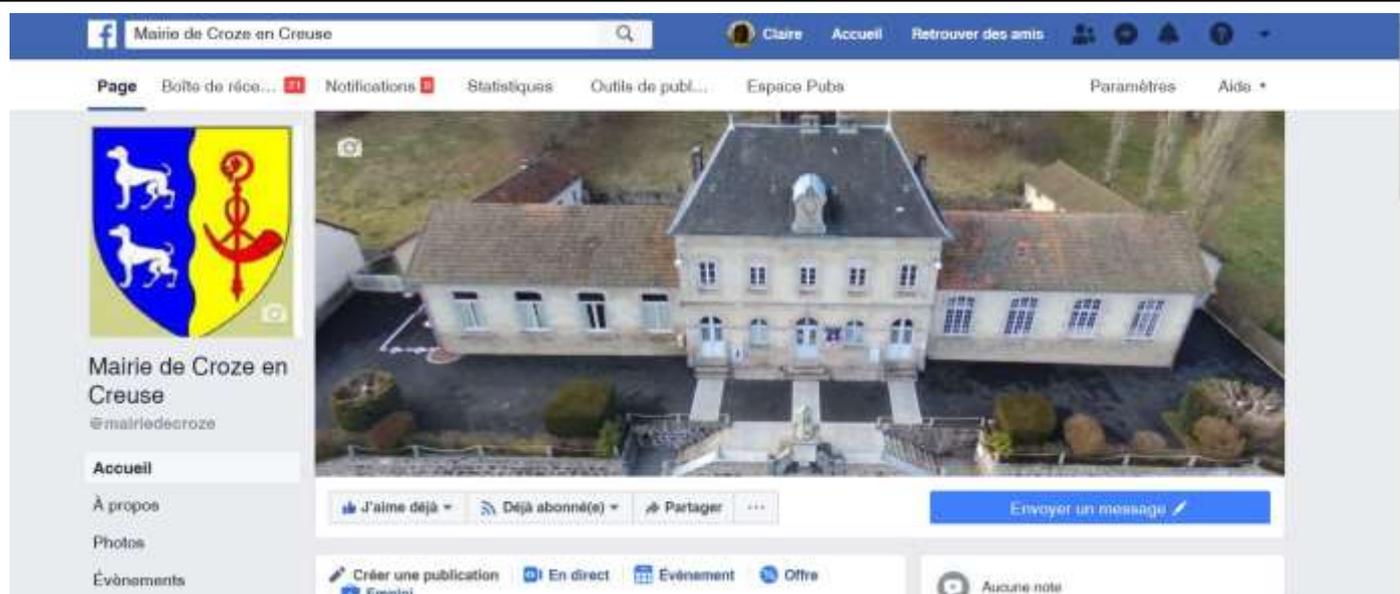
<http://www.croze-en-creuse.fr/>



PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE

Une page Facebook a été également créée, qui est très active et a plus de 200 amis. On peut y trouver de nombreuses informations ainsi que les reportages des différents événements de la commune.

https://www.facebook.com/mairiedecroze/?ref=aymt_homepage_panel



MANIFESTATIONS, ÉVÈNEMENTS

- [Les commémorations](#)
- [Le repas de Noël et la visite du Père Noël](#)
- [Les vœux du maire](#)
- [Le comité des fêtes](#)

LES COMMÉMORATIONS

Le 8 mai et le 11 novembre, ont eu lieu les cérémonies de commémoration de la fin des deux guerres meurtrières du XXème siècle. Les croisées et les croisés ainsi que d'autres participants se sont réunis autour du Maire et de son conseil municipal.

Après le discours du Maire, le dépôt de la gerbe et la Marseillaise, une minute de silence a été observée à la mémoire des disparus. Le 11 novembre, les participants se sont rendus au cimetière de la commune afin de déposer un bouquet au pied de la stèle dédiée aux soldats morts pour la France.

Le 8 mai



Le 11 novembre



REPAS DE NOËL ET VISITE DU PÈRE NOËL

Le samedi 8 décembre, à midi, les aînés et leurs conjoints ont été reçus à la salle des fêtes à l'initiative du Maire et du conseil municipal. Cette année, les enfants de la commune ont été invités, ainsi que leurs parents, pour attendre tous ensemble la visite du Père Noël. Les convives sont venus nombreux et ont dégusté un excellent repas de Noël, dont la plupart des plats ont été préparés par Monsieur Max MORIN, traiteur à Aubusson, successeur de la maison Clermontel.



Toasts salés
Salade de gâteaux
Lette à l'américaine
Roast de chapon aux pruneaux
Potée de légumes
Saint-Nestore, Brie
Mid de salade
Soufflé glacé au Grand Marnier
Café et petits fours sucrés
Vin blanc, vin rouge, Crémant

Le Père Noël est enfin arrivé pour le plus grand plaisir de tous. Accueilli par Monsieur le Maire, il a ensuite distribué ses cadeaux à tous les enfants de la commune qui l'attendaient impatiemment.



Tout avait été préparé par le conseil municipal, de la décoration aux menus. Merci au comité des fêtes pour son aide habituelle.

Merci également à Alain JAC, notre chanteur local pour sa belle prestation vocale et musicale pendant cette journée.

Les personnes âgées de 75 ans et plus, qui n'ont pas pu participer à ce repas ont été destinataires d'un colis de Noël préparé par le Maire et le conseil municipal.

LES VŒUX DU MAIRE

Tous les habitants de la commune, Crozaises et Crozois, ont été conviés le dimanche 27 janvier 2019, à 15 heures, par le Maire et le conseil municipal, à la traditionnelle cérémonie des vœux à la salle des fêtes de Croze.

De nombreuses personnes ont répondu à cette invitation.

Didier TERNAT, Maire, a pris la parole et a évoqué l'année 2018. Il a rappelé les événements divers de la vie de la commune ainsi que les travaux réalisés. Puis il a parlé de l'année qui commence, notamment en termes de travaux à venir, de projets variés, et a présenté ses vœux à l'assistance, pour une très belle année et bonne année 2019.

Monsieur Didier TERNAT, maire, les membres du conseil municipal et les employés communaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Pour l'occasion, ils ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux qui se tiendra le dimanche 27 janvier, à 15 heures à la salle des fêtes de la commune, autour du verre de l'amitié et de la traditionnelle galette.

Mairie de CROZE, la Grattade, 23500 CROZE

05.55.66.93.52

mairie.croze23@orange.fr



L'après-midi s'est poursuivi par le partage du verre de l'amitié et de la galette des rois. Merci encore à tous les participants pour ce moment chaleureux.



LE COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes de Croze est une association locale, type Loi 1901, qui organise depuis de très nombreuses années diverses manifestations pour animer la vie de la commune.

Le tableau ci-dessous indique l'actuelle composition du Comité des fêtes.

<u>Bureau</u>	<u>Membres actifs</u>	<u>Membres actifs occasionnels :</u>
<u>Président d'honneur</u> : Didier TERNAT <u>Président</u> : Robert GAULE <u>Vice-président</u> : Olivier GASCARD <u>Secrétaire</u> : Isabelle JABOUILLE <u>Secrétaire-adjointe</u> : Nathalie LYONNET <u>Trésorière</u> : Natacha MOUTY <u>Trésorier-adjoint</u> : Maryse TERNAT	Pierre FLESSATI Ludovic GAULE Paul GOLDSTEIN Gérard JABOUILLE Cindie LEMOINE Alex MOUTY Floriane PETRON Gilles PETRON Sylvie PETRON Séverine REBY	Claire CHAUVAT Caroline CRUICSHANK Henri DEGAINÉ Jean-Luc FOLLEZOU Wendy GOLDSTEIN Françoise NICOLLE

En 2018, le comité des fêtes a organisé :

- Un concours de belote le 3 février,
- Un loto le 18 mars,
- Un repas de printemps, jambon à la broche le 21 juillet,
- Un vide-greniers le 29 juillet,
- Le repas d'automne du 3 novembre a été annulé faute de participants.



Projets pour 2019 :

- Un concours de belote le 19 janvier,
- Un loto le 10 mars,
- Un repas dansant et festif le 15 juin,
- Un vide-grenier le 28 juillet,
- Une animation musicale en septembre.



Pour plus de précisions, rendez-vous sur la page Facebook :

<https://www.facebook.com/ComiteDesFetesCROZE23>

Ainsi que sur le site Internet, hébergé gratuitement par le domaine de la commune. :

<http://www.comitedesfetes.croze-en-creuse.fr>

Comme chaque année, le comité des fêtes a participé financièrement au bon déroulement de la fête de Noël, en faisant un don de 450 €. Que les membres du comité des fêtes reçoivent ici de nouveau tous nos remerciements.

- [Présentation de la Comcom](#)
- [Les représentants de la commune aux commissions](#)
- [Situation actuelle de la communauté de communes](#)
- [La médiathèque](#)
- [La piscine intercommunale](#)
- [Environnement et gestion des déchets](#)

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

La communauté de communes Creuse Grand Sud est née le 1er janvier 2014 de la fusion des communautés de communes Aubusson-Felletin / Plateau de Gentioux et du rattachement des communes de Croze, Gioux et Saint Sulpice les Champs. Elle regroupe 26 communes pour 12 288 habitants en 2015, sur une superficie de 612, 63 km².

Alleyrat	Saint-Alpinien
Aubusson	Saint-Amand
Blessac	Saint-Avit de Tardes
Croze	Sainte-Feyre-la-Montagne
Faux la Montagne	Saint-Frion
Felletin	Saint-Maixant
Gentioux-Pigerolles	Saint-Marc-à-Frongier
Gioux	Saint-Marc-à-Loubaud
La Nouaille	Saint-Pardoux-le-Neuf
La Villedieu	Saint-Quentin-la-Chabanne
La Villetelle	Saint-Sulpice-les-Champs
Moutier-Rozeille	Saint-Yrieix-la-Montagne
Néoux	Vallièrre



ACTUELS PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS :

Président : Jean-Luc LEGER, maire de Saint-Marc-à-Loubaud, conseiller départemental de Felletin.

Premier vice-président : Marie-Françoise VERNA, élue de Saint-Amand, *FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES*.

Deuxième vice-président : Jean-François RUINAUD, maire de Néoux, *VOIRIE et BÂTIMENTS*.

Troisième vice-président : Valérie BERTIN, maire de Vallière, *ENFANCE, JEUNESSE et SANTÉ*.

Quatrième vice-président : Philippe COLLIN, élu de Felletin, *GESTION DES DÉCHETS*.

Cinquième vice-président : Gilles PALLIER, élu d'Aubusson, *ÉCONOMIE et TOURISME*.

Sixième vice-président : Dominique SIMONEAU, maire de Gentioux-Pigerolles, *DÉVELOPPEMENT DURABLE, RIVIÈRES, DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE*.

Septième vice-président : Claude BIALOUX, maire de Sainte-Feyre-la-Montagne, *SPANC et HABITAT*.

Huitième vice-président : Mathieu CHARVILLAT, élu d'Aubusson, *CULTURE et VIE ASSOCIATIVE*.

LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

<p><u>Finances et ressources humaines</u></p> <p>Marie-Françoise VERNA, 1^{er} vice-président, Élue de Saint-Amand.</p>	<p>Joëlle CHAGOT Raymonde GAULE Didier TERNAT</p>
<p><u>Voirie</u></p> <p>Jean-François RUINAUD, 2^{ème} vice-président Maire de Néoux.</p>	<p>Henri DEGAINÉ François LEPROUX Didier TERNAT</p>
<p><u>Action sociale et enfance</u></p> <p>Valérie BERTIN, 3^{ème} vice-président Maire de Vallière.</p>	<p>Joëlle CHAGOT Claire CHAUVAT Mandy MERCIER</p>
<p><u>Déchets</u></p> <p>Philippe COLLIN, 4^{ème} vice-président Élu de Felletin.</p>	<p>Henri DEGAINÉ François LEPROUX Didier TERNAT</p>
<p><u>Économie et tourisme</u></p> <p>Gilles PALLIER, 5^{ème} vice-président Élu d'Aubusson.</p>	<p>Joëlle CHAGOT Raymonde GAULE</p>
<p><u>Développement durable, rivière, démocratie participative</u></p> <p>Dominique SIMONEAU, 6^{ème} vice-président Maire de Gentioux-Pigerolles.</p>	<p>Claire CHAUVAT Henri DEGAINÉ Didier TERNAT</p>
<p><u>SPANC et habitat</u></p> <p>Claude BIALOUX, 7^{ème} vice-président Maire de Sainte-Feyre-la-Montagne.</p>	<p>Joëlle CHAGOT Henri DEGAINÉ François LEPROUX Mandy MERCIER Didier TERNAT</p>
<p><u>Culture et vie associative</u></p> <p>Mathieu CHARVILLAT, 8^{ème} vice- président Élu d'Aubusson.</p>	<p>Claire CHAUVAT Caroline CRUICKSHANK Mandy MERCIER</p>

SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

D'après les discours de Monsieur Jean-Luc LÉGER, lors des cérémonies des vœux à Saint Marc à Loubaud et à Aubusson.

« Notre communauté de communes redresse sa situation financière et paye ses dettes. Le déficit était de 4 M€ il y a deux ans, il est aujourd'hui de 1,8 M€. Les impayés s'élevaient à 2,3 M€, ils sont aujourd'hui de 300 000 €. Nous avons dit que les impôts n'augmenteraient pas en 2018, ils n'ont pas augmenté. Nous sommes engagés dans le déploiement du très haut débit (THD), les lots de la zone du Mont se vendent très bien. Nous avons retrouvé la confiance de nos partenaires et engagé une réflexion sur l'avenir. La communauté de communes essaie d'établir une solidarité financière juste avec les communes membres. Nous ne voulons pas d'une intercommunalité subie qui laisserait seulement l'impression aux maires d'être toujours plus délestés de leurs prérogatives, mais nous voulons co-construire une intercommunalité partagée, fondée sur un projet commun.

L'heure est en effet venue de bâtir un projet de territoire en lien avec le CODEV *, lequel témoigne de par son existence du respect de notre engagement consistant à essayer de concilier démocratie participative et démocratie représentative. La rédaction de ce projet de territoire est l'un des grands chantiers de 2019... D'ores et déjà, certaines priorités se dessinent :

- L'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités. Population et emplois doivent être nos obsessions.
- La participation à la transition énergétique et écologique, montrons la voie à l'échelle locale.
- La valorisation locale de produits bruts dans les domaines de l'agriculture et du bois.
- La modernisation de nos infrastructures via le numérique, sans oublier les volets routiers et ferroviaires.
- Le soutien à une vie associative et culturelle déjà très riche.

Même dotée de moyens modestes, Creuse Grand Sud peut apporter sa pierre à cet édifice.... »

*CODEV : Conseil de Développement. Outil d'aide à la décision, le Conseil de Développement a vocation à :

- être force de réflexion et de proposition pour l'exécutif. Dans le cadre de saisines et d'auto-saisines, il est amené à apporter un éclairage d'habitants/citoyens sur les problématiques actuelles du territoire mais aussi sur les enjeux de demain ;
- porter un engagement citoyen le plus large et représentatif possible, auprès de tous les habitants et sur l'entièreté du territoire, avec tous les moyens de mobilisation possibles.



LA MÉDIATHEQUE

La Médiathèque Intercommunale Creuse Grand Sud, c'est un réseau de 7 sites : Aubusson, Faux-la Montagne, Felletin, Gentioux, La Villedieu, Saint-Sulpice-les-Champs et Vallière. La médiathèque la plus importante en taille et en nombre de documents se situe à Felletin.

L'inscription à la médiathèque est gratuite pour tous les habitants de la communauté de communes Creuse Grand Sud.

Site de FELLETIN



La médiathèque vous propose dans un cadre agréable un fond de plus de 7000 ouvrages (livres, Cd, vidéo, DVD...). Outre le prêt, il est bien sûr possible de consulter gratuitement sur place l'ensemble de ces documents, ainsi que la presse quotidienne régionale et différents périodiques nationaux. Des espaces de lecture et de travail ont été aménagés à cet effet.

La médiathèque dispose également de **plusieurs postes informatiques** proposant un accès à l'outil informatique et à internet (pendant les heures d'ouverture de la médiathèque).

Horaires d'ouverture au public :

Mardi 14h 00 à 18h 30,

Mercredi : 10h 00 à 12h 00 et 14h 00 à 18h 30,

Jeudi : fermé au public (accueil de scolaires)

Vendredi : 9h 00 à 12h 30 et 14h à 18h 30

Samedi : 10h 00 à 12h 00 et 14h 00 à 17h 00.

Médiathèque Intercommunale

Place Courtaud

tel : 05.55.66.55.22

Courriel : mediatheque@creuse-grand-sud.fr

Le catalogue en ligne : <http://felletin.c3rb.org/>

Les nouvelles de la médiathèque : <http://creuse-grand-sud.fr/mediatheque/gazette/>

LA PISCINE INTERCOMMUNALE

La piscine intercommunale est accessible à tous, avec des tarifs préférentiels pour les habitants de la Communauté de Communes. Elle comporte plusieurs espaces offrant une pluralité d'activités aux usagers :

- Un bassin de natation 25 x 15 m avec 6 couloirs. Il est dédié à l'apprentissage de la natation et donne la priorité à la pratique sportive. De nouvelles disciplines pourront être accueillies comme la natation synchronisée.
- Une zone ludique avec :
 - Un bassin d'initiation de 180 m² plus particulièrement dédié aux jeunes enfants et aux activités comme l'aquagym. En dehors des séances scolaires, avec son couloir de nage à contre-courant, il est le bassin de détente de l'équipement.
 - Un toboggan pour le plaisir des enfants (et des plus grands).
 - Une pataugeoire de 30 m² pour la familiarisation des très jeunes enfants avec le milieu aquatique.
- Un espace bien-être constitué d'un hammam, d'un sauna et d'un spa.

Activités :

Aqua-gym, Aqua-jogging, Aqua-bike, Aqua-fitness, BB nageurs, Balnéothérapie, École de l'eau.

Elle accueille aussi le Club de plongée sud-creusois.

ADRESSE

📍 Piscine Intercommunale Creuse Grand Sud
Allée Jean-Marie Couturier
23200 AUBUSSON
☎ Tél : 05 55 67 71 01



Horaires* de baignade et de « BALNÉO »

- période scolaire -

Lundi : accueil des scolaires

Mardi : 12h à 13h30 et 17h à 20h

Mercredi : 15h à 20h**

Jeudi : 12h à 13h30

Vendredi : 17h à 20h

Samedi : (BB nageurs de 10h à 12h) - 15h à 18h

Dimanche : 9h30 à 12h30

**fermeture de la partie ludique à 19h

> Fermée les jours fériés

> Bonnet de bain non obligatoire, short de bain interdit

> Évacuation des bassins 1/4 d'heure avant fermeture

Espace Bien être > Spa, Sauna et Hammam

Horaires des activités :

Aquagym : Lundi 12h30 - 16h - 17h - 18h - 19h,
jeudi 16h, vendredi 16h.

Aquajogging : Lundi 18h - 19h, jeudi 18h, vendredi 12h30.

Aquabike : Mardi 20h, mercredi 19h - 20h,
jeudi 17h - 18h - 19h - 20h.

Aquafitness : Vendredi 20h.

- janvier 2019 -

TARIFS À PARTIR DE JANVIER 2019

Principaux Tarifs*		Tarif ComCom	Tarif Hors ComCom
PUBLIC	Entrée Adulte 18 ans > +	3,70€	4,80€
	Entrée Enfant 3 > 17ans	2,20€	2,80€
	10 entrées «Adulte»	33,30€	43,00€
	25 entrées «Adulte»	75,00€	92,00€
	10 entrées «Enfant» 3 > 17 ans	19,80€	25,00€
	25 entrée «Enfant» 3 > 17 ans	48,00€	60,00€
	Bébé < 3 ans	-	-
ACTIVITÉ	Activité au trimestre (sur inscription)	42,00€	55,00€
	Activité à la séance (sur réservation)	7,00€	9,00€
	Activité à la séance - été (sur résa.)	7,00€	7,00€
	BB nageur (1 BB + 2 parents) / le cours	7,00€	9,00€
«BALNÉO»	Spa - Hammam - Sauna + Piscine (horaires public)	7,00€	8,40€
	Pass «Balnéo» / 1 heure - location sur réservation	50,00€	63,00€
	Perte de bracelet	5,00€	5,25€



ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

L'intervention de la Communauté concerne les ordures ménagères (ramassage et traitement) et s'appuie sur trois types d'interventions :

La collecte au porte à porte des déchets ménagers par les équipes intercommunales, avec des circuits spécialisés ordures ménagères (2.738 t/an) et d'autres spécifiques aux recyclables secs (sacs jaunes individuels, 187 t/an).

La mise à disposition de **colonnes de tri**, essentiellement pour le verre (68 unités, les colonnes papiers et emballages sont retirées au fur et à mesure du développement des circuits des recyclables secs).

La gestion de deux **déchèteries** et d'une plateforme de transfert.

La réhabilitation des **décharges** (réalisée en totalité) et leur maintenance. La démarche engagée par la Communauté vise à réduire les volumes et à améliorer qualitativement la collecte des déchets afin d'accroître la part des déchets recyclables.

Les **déchets recyclables** font l'objet d'une valorisation et revendus comme matériaux.

De plus, la collectivité reçoit les participations **Écoemballage**.

Par ailleurs, la collectivité a développé des partenariats avec d'autres acteurs locaux :

Pour la récupération des vêtements usagés : l'entreprise d'insertion **Les Petites Mains**

Pour les encombrants : **la Ressourcerie Court-circuit**

Pour les cartons : **l'IME de Felletin**

Les **déchets ménagers** font l'objet d'un traitement soit vers un centre d'enfouissement technique agréé, soit vers l'incinération pour la production d'énergie.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SUR LA COMMUNE DE CROZE

Elle est réalisée cette année **les mercredis des semaines paires**. Pour rappel, presque tous les villages sont à présent équipés de conteneurs pour les sacs ménagers et pour les sacs jaunes. Les rouleaux de sacs jaunes sont à votre disposition (gratuitement) en mairie aux jours et heures d'ouverture.

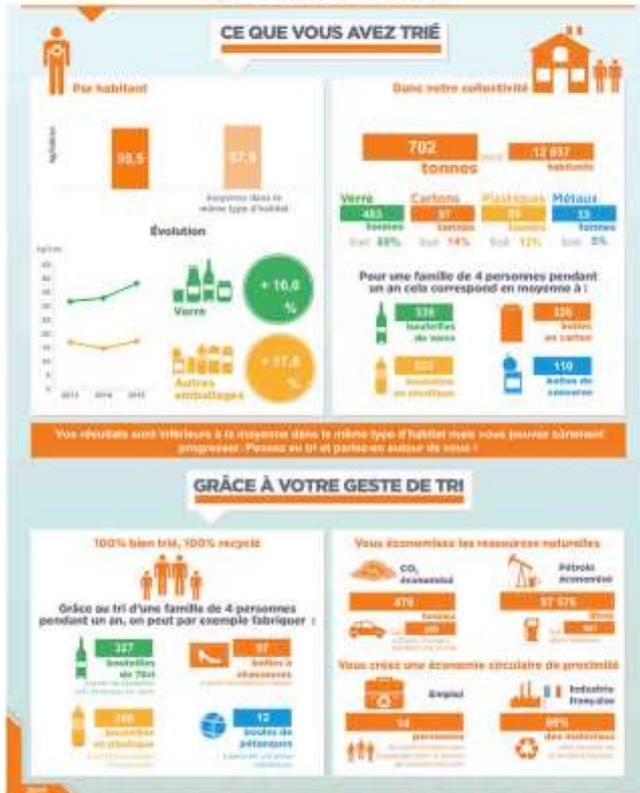
Le point propre de la Baraque est à votre disposition avec tous les conteneurs et colonnes nécessaires à un bon tri.

Attention, petits rappels :

- Certaines pathologies nécessitent l'utilisation à la maison de seringues, ce sont les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux). Mais jetées dans une poubelle classique (sac noir, sac jaune, ou conteneur de tri), elles représentent un danger important pour les agents qui les manipulent ensuite. Plusieurs accidents de travail ont déjà eu lieu cette année. Si vous êtes amené à jeter des seringues, l'ensemble des pharmacies de la Communauté de Communes vous fournit gratuitement une boîte jaune sécurisée. Une fois remplie, il suffit de la rapporter en déchèterie ou directement en pharmacie en échange d'une nouvelle boîte. Afin que ce qui vous soigne ne soit plus un danger pour les autres les seringues c'est dans la boîte (et pas dans les sacs jaunes)!
- Les bidons de combustibles pour les appareils de chauffage d'appoint sont à déposer directement en déchèterie (et pas dans les sacs jaunes).

Merci à tous et toutes !

Bilan d'une année de tri des emballages sur votre territoire



DÉCHÈTERIE DU THYM

**du lundi au vendredi 13h30 - 18h
et le samedi 9h - 12h / 13h30 - 18h**

—

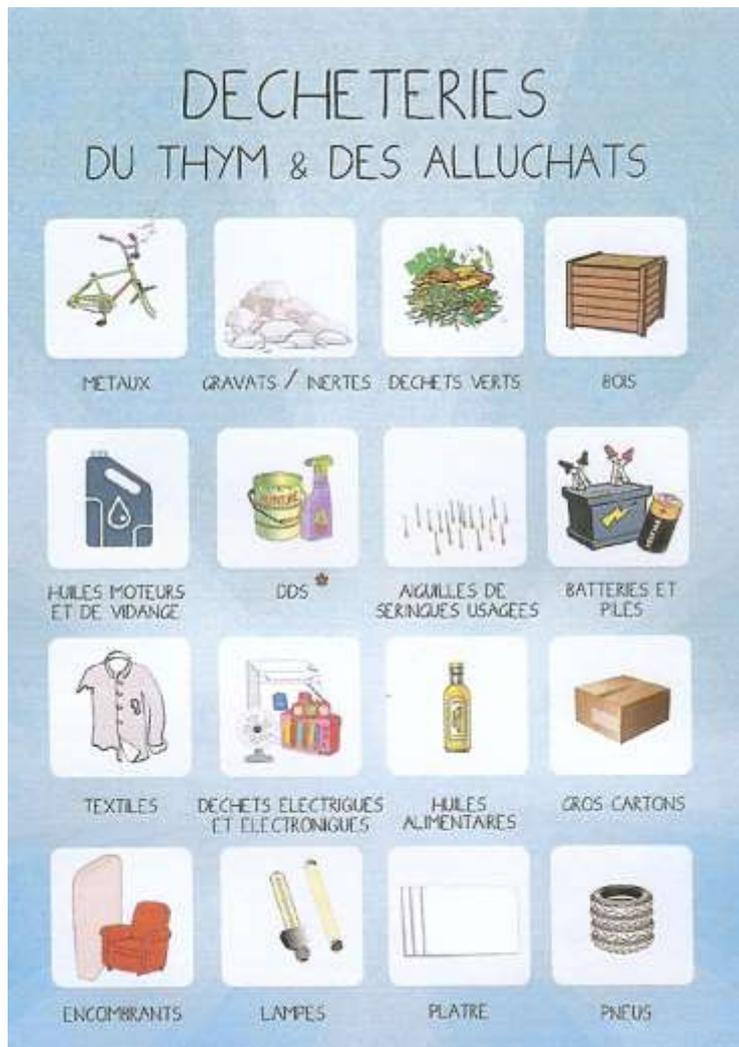
**Le Thym 23200 Moutier-Rozeille
05 55 66 82 73**

DÉCHÈTERIE DES ALLUCHATS

**le mercredi et le vendredi
9h - 12h / 13h30 - 18h
le samedi 9h - 12h**

—

**Les Alluchats 23340 Faux-la-Montagne
05 55 67 96 48**





Les lampes qui se recyclent

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « **poubelle barrée** », signifiant qu'elles ne doivent être jetées ni avec les déchets ménagers, ni dans le conteneur à verre.

Tubes fluorescents (néons), lampes fluo-compactes, lampes à Led, lampes dites « techniques » (lampes sodium haute pression, lampes à iodure métallique,...), elles sont toutes recyclables !

Que faire de vos lampes usagées ?

- **Déposez vos lampes en déchèterie** dans les bacs de recyclage
 - Le Thym 23200 Moutier-Rozeille [05 55 66 82 73]
 - Les Alluchats 23340 Faux-la-Montagne [05 55 67 96 48]

Rapportez vos lampes en magasin : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de les reprendre.

AFFICHE concernant les modalités de ramassage des encombrants.

Les dates de la collecte ne sont pas encore connues, vous aurez l'information ultérieurement dans votre boîte à lettres



Ramassage des encombrants

L'association Court-circuit, missionnée par la Communauté de communes Creuse Grand Sud, passera le lundi 12/11/18 à partir de 8h pour collecter les encombrants sur la commune de Croze. Si vous souhaitez profiter de cette collecte, merci de vous inscrire auprès de votre mairie au plus tard la semaine précédant la collecte (seuls les foyers inscrits seront collectés).

La collecte est susceptible de se poursuivre jusqu'au mardi ou au mercredi en fonction du nombre de foyers inscrits et des volumes à collecter.

Nous collectons



les objets encombrants : machines à laver, réfrigérateurs, cuisinières, meubles, matelas, canapés, vélos, sanitaires, appareils de chauffage, fenêtres, téléviseurs...



les petits appareils électriques : radios, jouets à pile, mixeurs, ...



les objets divers : vaisselle, livres, bibelots, outils, ordinateurs, petit électroménager, ...



les matières premières: petites ferrailles, bois...



les déchets ménagers spéciaux (toxiques): huile de vidange (en bidon de de 5 L maximum), batteries, vieilles peintures, solvants, produits phytosanitaires, bidons souillés...

La collecte sera respectueuse des objets en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage.



Nous ne collectons pas



Les grosses ferrailles: machines agricoles, voitures ▶ voir avec un ferrailleur



les ordures ménagères ▶ containers marrons ou gris



les emballages destinés à la collecte sélective ▶ sacs jaunes ou colonnes à verre



les déchets verts ▶ compost ou déchetterie)



les pneumatiques ▶ s'adresser à la déchetterie du Thym



le fibro-ciment (= amiante) ▶ s'adresser à un organisme spécialisé



les gravats ▶ remblai ou déchetterie

les vêtements ▶ conteneurs vêtement ou déchetterie

- [Présentation du PNR](#)
- [La nouvelle charte 2018/2033](#)
- [Quelques actions importantes](#)
- [Le cadastre solaire](#)
- [Le PNR, c'est aussi...](#)

LE PARC NATUREL RÉGIONAL MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est situé sur la partie orientale du Limousin, et s'étend sur 3 437 km².

Il recouvre le plateau de Millevaches qui représente la quasi-totalité de la montagne limousine, véritable contrefort du Massif Central où les altitudes comprises entre 700 et 900 m flirtent avec les 1 000 m du Mont-Bessou, point culminant de la Région. Il englobe également les marges de cette montagne où les altitudes peuvent descendre jusqu'à 400 m et s'étire jusqu'à la limite régionale de l'Auvergne.

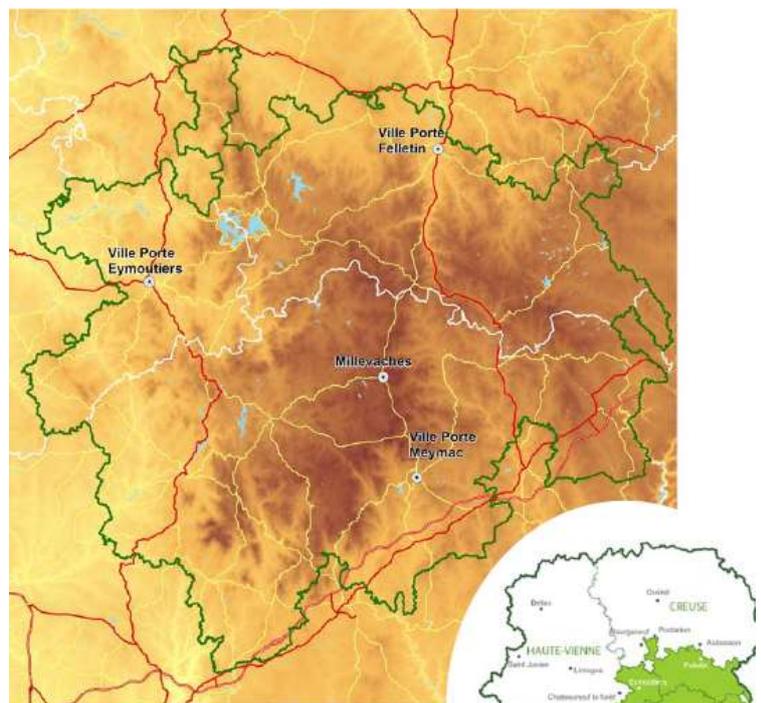


Contexte sociodémographique et géographique

- 41 527 habitants (population légale totale au 1er janvier 2016) répartis sur 129 communes
- 11,87 habitants au km²
- Situé en région Nouvelle Aquitaine sur 3 départements (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne)
- Topographie : frange occidentale du Massif Central, le territoire du Parc est classé en « zone de montagne », l'altimétrie reste peu élevée
- Hydrologie : zone centrale de départ de plus de 80% des rivières de la région Limousin, territoire de sources qui desservent ensuite une partie du territoire national (bassins versants de la Vienne et de la Dordogne)
- Géologie : un massif granitique très érodé
- Climat : climat rigoureux soumis à une pluviométrie élevée, plus importante que sur le reste du territoire régional
- Infrastructure de transport : au centre d'un triangle constitué par la RN 145, l'A20, et l'A89
- Principale ville : Meymac
- 4 portes d'entrée du Parc : Meymac, Eymoutiers, Felletin et Treignac
- Type d'économie : rurale

Le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin présente :

- Un patrimoine naturel remarquable et préservé.
- Un patrimoine culturel et bâti, riche et diversifié.
- Des paysages et une structuration de l'espace emblématique, porteurs de cohésion territoriale.
- Un territoire à l'identité rurale forte et témoignant d'une volonté d'engagement.

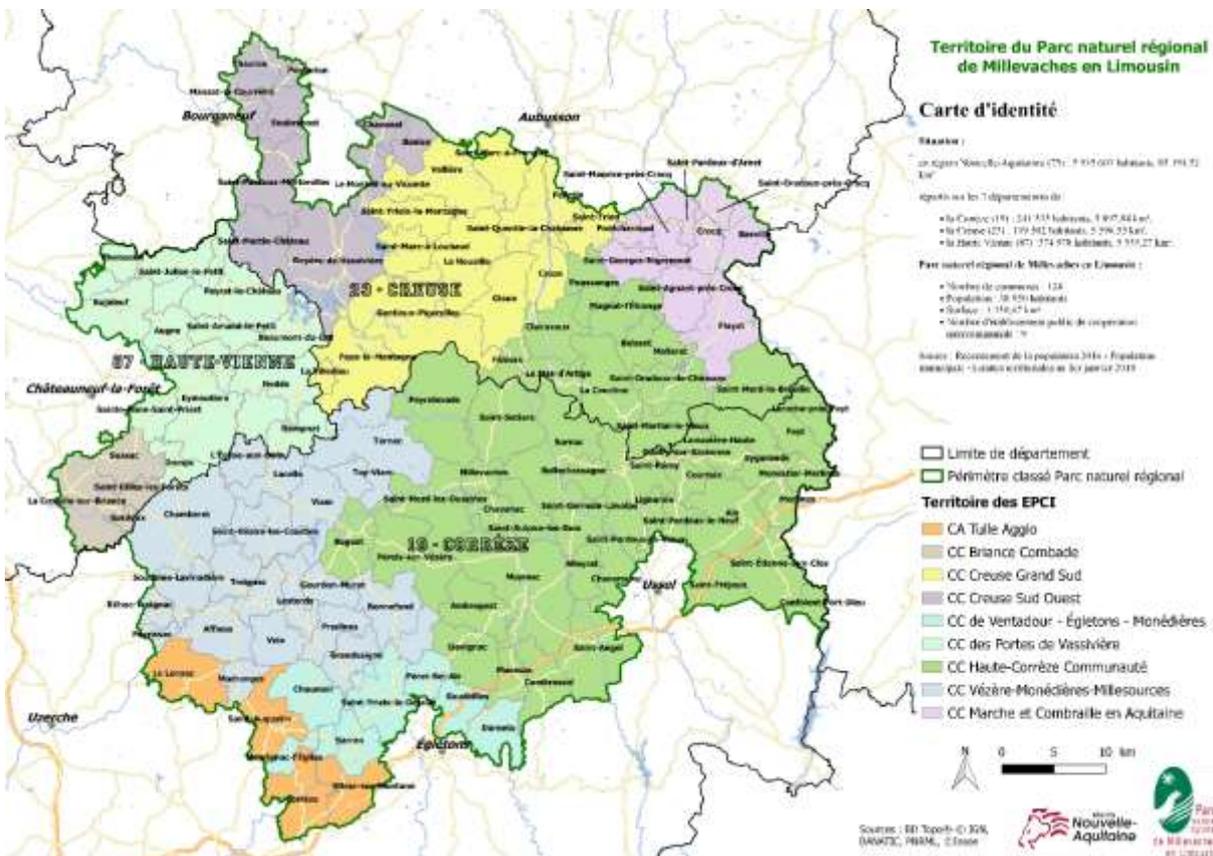


Le Parc naturel régional de Millevalches en Limousin créé en 2004 est arrivé au terme de sa première charte 2004-2016 et s'engage aujourd'hui pour 12 ans sur une nouvelle. Une charte est le projet de développement durable d'un territoire. Elle fixe les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour les mettre en œuvre. Élaborée à partir d'un diagnostic, la charte est le document officiel qui concrétise, par écrit, les objectifs que se sont donnés ensemble les acteurs et citoyens du territoire et les moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour les atteindre. Cette charte est un contrat qui doit être approuvé par l'Etat et auquel les communes, communautés de communes, les Départements, la Région choisissent d'adhérer. « L'essentiel » est un résumé non technique permettant d'appréhender l'essence de cette nouvelle charte (à lire sur le site du PNR).

LES GRANDS OBJECTIFS :

- Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales :
 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces,
 - Accompagner la mutation des paysages,
 - Améliorer la gestion partagée de l'eau,
 - Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel.
- Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement.
- Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant.

Le document dans son intégralité est disponible sur le site du Parc ou sur le blog dédié : <https://chartepnrmillevalches.wordpress.com>



Un programme spécifique "Forêts anciennes"

30 % des noyaux forestiers anciens du Limousin sont sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin. Le PNR s'est investi dans l'étude et la conservation de ces massifs, menacés par la pression croissante de demande en bois énergie exercée sur les massifs feuillus. De plus, l'exploitation de ces massifs est réalisée par des coupes rases. Il y a un risque de disparition brutale de ces écosystèmes. Ceci aurait un impact important en termes d'érosion de la biodiversité et de dégradation des paysages.

À l'échelle du PNR de Millevaches en Limousin, une attention toute particulière est portée aux massifs de forêts anciennes de plus de 100 ha, et aux noyaux forestiers ayant un intérêt écologique potentiel. Le projet de charte du parc (2018-2033) intègre comme Sites d'intérêt écologique majeur (SIEM), des sites de forêts anciennes et/ou à forte naturalité potentiellement anciennes. Pour une surface de 9763 ha, ils ont été identifiés sur quinze sites. Ils constituent un patrimoine naturel qu'il est urgent de conserver.

Le parc naturel régional de Millevaches en Limousin a répondu l'**appel à projets biodiversité « forêts anciennes ou présumées anciennes riches en biodiversité » du GIP Massif central**. Depuis 2016, le PNR de Millevaches en Limousin a lancé le programme « forêts anciennes et/ou à forte naturalité potentiellement anciennes » sur son territoire.

Aides pour le paysage 2018-2020

Dans le cadre du Contrat de Parc 2018-2020 du PNR de Millevaches en Limousin avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Parc naturel Régional de Millevaches en Limousin peut accompagner et aider financièrement les porteurs de projets pour **l'amélioration et la valorisation de la qualité des paysages**.

Les actions concernées visent essentiellement à :

- ▶ Conserver et restaurer les paysages emblématiques,
- ▶ Conforter la visibilité des paysages et des espaces ouverts autour des bourgs, villages, sites de découverte du territoire ou d'intérêt patrimonial,
- ▶ Lutter contre les éléments disgracieux ou la banalisation des paysages,
- ▶ Favoriser l'accessibilité et la médiation du paysage.

ISOLE TOIT Pour l'amélioration thermique des bâtiments

ISOLE TOIT est une campagne d'isolation des toitures portée par le PNR de Millevaches en Limousin parce qu'il y a toujours une bonne raison pour isoler !

Saviez-vous que la toiture représente 30% des déperditions de chaleur dans un bâtiment mal isolé ? « ISOLE TOIT, mais pas tout seul ! » propose un accompagnement de A à Z sur les projets d'isolation de toiture.

Avec une consommation moyenne des logements du territoire deux fois supérieure à la moyenne nationale, le PNR de Millevaches en Limousin s'associe aux compétences de l'association Énergies Pour Demain et la SCIC l'ARBAN pour accompagner les projets d'isolation de toiture. **Le dispositif s'étend à présent sur tout le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.**

Pour tout connaître sur ISOLE TOIT, mais pas tout seul !, rendez-vous sur le site internet du Parc www.pnr-millevaches.fr ou contacter directement l'association Énergies Pour Demain au 05.55.94.77.51 ou contact@energiespourdemain.fr.

4 BONNES RAISONS D'ISOLER SA TOITURE :

- faire des économies
- gagner en confort
- valoriser son patrimoine
- agir pour l'environnement

Relocaliser l'alimentation, une des mesures phares du Parc

En faisant de la relocalisation, de la transformation, de la distribution et de la consommation des produits agricoles une des mesures phares de sa nouvelle Charte, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin témoigne de sa volonté de prolonger, pour les 15 années à venir, son engagement sur les thématiques tant alimentaires qu'agricoles.

Au travers des différentes actions relatives à la relocalisation de l'alimentation qu'il mène actuellement, le Parc remplit un de ses rôles qui consiste notamment à travailler en partenariat, à mettre en réseau et à consolider et faciliter la mise en relation entre les acheteurs potentiels (restaurateurs, artisans, épiciers, citoyens consommateurs...) et les agriculteurs - sans qui les Parcs naturels régionaux n'existeraient pas - afin de **promouvoir et valoriser les productions et les savoir-faire locaux**.

Le programme REGAL, c'est quoi ?



Le programme REGAL « Retrouvons Ensemble le Goût des Aliments Locaux », lancé en 2015 et prévu jusqu'en 2021, constitue à ce jour la pierre angulaire des actions du Parc en faveur des circuits alimentaires de proximité.

Un programme entre les mains de tous

Piloté par le Parc en partenariat avec le PETR du Pays Monts et Barrages et les Communautés de communes Creuse Grand Sud et Creuse Sud-Ouest, ce programme d'actions s'adresse principalement aux actuels et potentiels acheteurs de produits locaux : grand public, intermédiaires (épiciers, restaurateurs...), acteurs de la restauration collective...

Selon un principe de transversalité, le programme REGAL se décline en 3 volets :

Volet 1 : Sensibiliser la population, et en particulier les jeunes, aux avantages d'une alimentation locale et de qualité ;

Volet 2 : Rendre accessibles les produits locaux à tous (via les épiceries, les restaurants...) ;

Volet 3 : Accompagner et former les acteurs de la restauration collective.

L'objectif affiché de ce programme est de favoriser l'accès pour tous les acteurs du territoire aux produits locaux de qualité. Pour y parvenir, différentes actions et animations sont régulièrement proposées par le Parc et ses partenaires : interventions au sein des jardins partagés, randonnées gourmandes, ateliers cuisine grand public, formations à destination des élus et du personnel de la restauration collective... Suite à une procédure d'appel d'offres pour la phase 2016-2018, leur mise en œuvre a été confiée à cinq structures : le CFPPA de la Creuse, l'Institut de Formation de Haute-Corrèze, INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, Le monde allant vers et Radio Vassivière.

Des agriculteurs engagés dans la gestion du paysage et des milieux

Le Parc est aux côtés des agriculteurs pour contribuer à allier viabilité économique et respect de l'environnement.

Cet objectif a conduit le PNR de Millevaches en Limousin à assumer le rôle d'opérateur de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) permettant la mise en œuvre de mesures du même nom sur les exploitations agricoles.

QUELQUES ACTIONS IMPORTANTES DU PNR (suite2)

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) octroient une rémunération en contrepartie du maintien ou de l'évolution de pratiques pour un plus grand respect de l'environnement que ce soit au niveau de la biodiversité ou de la qualité de l'eau.

Concrètement, depuis 2015 le Parc et ses partenaires ont proposé à 193 exploitations agricoles, suite à des diagnostics individuels, d'engager sur 5 ans des mesures sur 8 121 hectares pour un montant d'aide de plus de 4,2 millions d'euros.

Ce travail s'intègre dans une stratégie partenariale plus globale s'efforçant notamment de donner toute sa place aux initiatives d'agriculteurs nouvellement installés, tout comme de veiller au soutien et à la reconnaissance des particularités du pastoralisme sur la Montagne limousine.

Ainsi, après le lancement en 2018 d'une mesure de soutien aux systèmes herbagers et pastoraux à l'échelle des exploitations agricoles, en 2019 ce soutien sera accessible aux entités collectives pastorales. Et pour cette campagne 2019 les 11 nouvelles communes du PNR n'ont bien sûr pas été oubliées.

Retrouvance®

Une formule tout compris

*Inventée par l'Office National des Forêts (ONF), **Retrouvance® est une formule unique de randonnée itinérante tout compris** (accompagnement, hébergement, restauration, portage des bagages) qui allie le plaisir de la randonnée au respect de l'environnement.*

Si Retrouvance® est devenue en dix ans la toute première marque de circuits de randonnée "tout compris", c'est parce qu'elle offre aux randonneurs des avantages qu'ils ne trouvent nulle part ailleurs.

Une formule pour valoriser et préserver des territoires méconnus

Comment ?

...**En sauvegardant** et en mettant en valeur des maisons forestières sans usage ou des bâtiments désaffectés qui appartiennent à des petites communes rurales ;

...**En mettant en valeur** des territoires méconnus à l'écart des grands flux de touristes ou de randonneurs ;

...**En créant une activité** génératrice de richesses mais respectueuse de l'environnement naturel et humain ;

...**En utilisant des énergies renouvelables**, particulièrement sur les sites trop isolés pour être desservis par les réseaux électriques. Dans bien des cas, le recours à des micro-turbines ou panneaux solaires photovoltaïques s'impose ;

...**En faisant revivre les histoires secrètes** et souvent extraordinaires de la forêt et de ces territoires méconnus.



Fondation du Patrimoine : un partenariat qui dure

Fin 2016, le PNR de Millevaches en Limousin et la Fondation du Patrimoine en Limousin ont renouvelé leur convention de partenariat en faveur de la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti de proximité du territoire.

L'aide à la restauration du patrimoine privé (grange, maison, four à pain, fontaine, moulin,...) prévoit de verser une subvention forfaitaire de 500 à 2000 euros par le Parc en complément de l'aide versée par la Fondation du Patrimoine et de la défiscalisation d'une partie du montant des travaux. Le Parc abondera également les souscriptions publiques au bénéfice des collectivités et des associations.

Grâce à ce partenariat datant déjà de 2006 de nombreux bâtis remarquables ont pu être sauvegardés.

Plus d'infos sur www.fondation-patrimoine.org/fr/lim...

Le partenariat avec BOISLIM

BoisLim, l'interprofession FORÊT-BOIS-PAPIER rassemble chaque année 150 adhérents dans des métiers aussi variés qu'artisans, industriels, maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études, collectivités, organismes ; de la forêt aux produits finis... Au contact quotidien des professionnels, BoisLim représente le deuxième secteur économique du Limousin. L'association bénéficie du soutien attentif de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État, avec lesquels elle travaille en étroite collaboration et auprès desquels elle assure la représentativité des acteurs de la filière. Les pouvoirs publics ont associé BoisLim à l'animation de la filière régionale, notamment lors de l'élaboration du projet de filière 2014/2020.

Le bois construction, la charpente ossature bois et menuiserie : 1 981 entreprises sont présentes sur le marché de la construction bois en France dont 265 sur la région Nouvelle-Aquitaine : celles-ci ont réalisé 209 M€ HT de chiffre d'affaires en construction bois en 2016 soit 12.4% du chiffre d'affaires français sur ce secteur.

En Nouvelle-Aquitaine, près d'une maison individuelle sur 10 est construite en structure bois (1 310 maisons construites en 2016) et la région dénombre 1085 réalisations en logements collectifs sur 2016 soit 12% du total national et 5.9% de part de marché.

En Limousin, grâce à une politique très favorable à la construction bois et à l'émergence de la construction écologique, la demande ne cesse d'augmenter et a ainsi permis de développer le marché de la construction bois de manière importante.

Le Limousin dispose d'un savoir-faire et d'entreprises compétentes dans ce domaine, mais pour répondre à cette forte demande, BoisLim est chargée d'organiser le secteur professionnel en incitant les entreprises à faire leur promotion, à organiser leur offre, et à renforcer leurs compétences.



Depuis 2012, l'équipe de BoisLim compte un délégué et prescripteur bois construction, Hugues Petit-Étienne qui est le référent pour les actions liées à ce secteur stratégique pour la filière bois. Il anime un site internet dédié qui rassemble les actualités, le panorama des réalisations, les projets du Prix Régional de la construction bois, un annuaire des professionnels...



Accéder au site : www.constructionboislimousin.fr



Un exemple de
construction à
REMPNAT
(Haute-Vienne)

LE CADASTRE SOLAIRE

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin met à disposition des citoyens, collectivités et entreprises du territoire un cadastre solaire dans le but de les sensibiliser à l'énergie solaire. Le Parc souhaite répondre à l'ensemble des enjeux patrimoniaux, paysagers et énergétiques en faisant de ce territoire un exemple à suivre par leur cohabitation réussie au sein de projets exemplaires.

Qu'est-ce qu'un cadastre solaire ? L'idée est toute simple : proposer et rendre accessible une carte où l'on peut lire le potentiel solaire d'une ville, d'une agglomération, d'une région. Venu d'Allemagne ou de Suisse, le cadastre solaire se développe en France depuis le début des années 2010. En décembre dernier, le Parc Naturel Régional de Millevaches, labellisé Territoire à énergie positive a présenté le sien. En une quinzaine de jours, 360 connexions ont été enregistrées sur son site Internet.

Comment ça marche ? Le cadastre solaire du PNR a été réalisé par une start-up baptisée « In Sun We Trust ». Elle utilise un algorithme basé sur un croisement de données : le calcul du rayonnement solaire d'une toiture, à partir d'images satellite météorologiques ; une prise en compte des ombres liées au relief, grâce à des données de l'Institut Géographique National. Pour accéder au cadastre solaire du PNR, il suffit de se rendre sur son site Internet et de cliquer sur « cadastre solaire ».

Quelles informations y trouve-t-on ? Une fois sur la page d'accueil, et après avoir cliqué sur « simulation instantanée », on se retrouve face à une carte, une vue aérienne du territoire ; il faut saisir une adresse qui repère la toiture concernée qui apparaît en jaune sur l'écran. En cliquant sur la surface du toit, apparaît une estimation de son potentiel solaire : surface optimale pour poser des panneaux solaires, gains possibles sur 20 ou 25 ans, puissance espérée et même tonnes de carbone économisées chaque année. Si aucune donnée n'apparaît, c'est tout simplement que le potentiel est insuffisant. On peut également faire varier la surface des panneaux et avoir une estimation en fonction de ce que l'on veut faire de l'énergie produite : la revendre, privilégier l'autoconsommation, produire de l'eau chaude thermique... L'outil permet une simulation financière du délai de retour sur investissement, de la rentabilité de l'installation. On peut également demander un devis à l'un des installateurs référencés par le site.



LE PARC NATUREL RÉGIONAL. C'EST AUSSI...



NOS BROCHURES



Un journal distribué régulièrement dans nos boîtes à lettres



Des stages

Notre employé communal



34 personnes (élus, agents communaux et habitants) ont participé pendant huit jours à la reconstruction d'un mur sur le site de la Maison du Parc à Millevaches ; l'occasion d'apprendre à monter un mur en pierre sèche.

Pour ceux qui souhaiteraient découvrir ce savoir-faire, le chantier se poursuivra fin avril 2019.

Informations pratiques :

Maison du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin
7, route d'Aubusson
19290 MILLEVACHES
05.55.96.97.00

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Sites :

<http://www.pnr-millevaches.fr/>
<https://www.facebook.com/pnr.millevaches>



- [Le plan particulier pour la Creuse](#)
- [La démographie](#)
- [Le bassin de la Creuse](#)

La Creuse fait face à des difficultés structurelles qui pèsent sur l'avenir de ce département. Ces inquiétudes se sont cristallisées à l'automne 2017 dans le contexte particulier de la fermeture de GM&S à La Souterraine. Une délégation d'élus creusois a été reçue en octobre 2017 au Palais de l'Élysée. Ils ont été assurés du total soutien de l'État dans le nécessaire effort de revitalisation de leur territoire rempli de potentiels. Il a été décidé de lancer un grand Plan particulier et global, et de faire de ce département un laboratoire d'expérimentation territoriale des politiques publiques qui aura vocation à bénéficier de l'attention de tous les pouvoirs publics.

Le diagnostic détaillé, réalisé par les élus locaux et par l'État (atouts, faiblesses, opportunités et menaces), a permis de conclure que la revitalisation du département ne pourrait être envisagée qu'à la condition expresse qu'il cesse de perdre de la population tous les ans.

L'objectif du Plan Particulier pour la Creuse, arrêté par les élus de la République et les élus économiques du département, est donc « **de redonner une dynamique démographique positive et durable à partir de la création d'emplois** ».

Pour réaliser cet objectif, une stratégie a été mise en place pour augmenter de façon significative le solde migratoire (écart entre le nombre de personnes qui quittent le département pour s'installer en dehors de celui-ci, et le nombre de personnes, non résidentes du département, qui viennent s'y installer).

Cette stratégie vise particulièrement trois « populations cibles »

- les jeunes couples actifs
- les personnes d'âge médian en restructuration de leur vie (suite à un licenciement, un divorce, etc).
- les jeunes retraités

Elle se décompose en trois sous-objectifs :

Accompagner les évidences liées à une image forte et emblématique du territoire, à savoir :

- faire de Guéret une grande capitale du sport et des loisirs de nature ;
- développer les savoirs et les savoir-faire autour des tapis et tapisseries d'Aubusson ;
- promouvoir une agriculture et une industrie agroalimentaire de qualité et durables ;
- faire de la Creuse une destination phare du tourisme vert et culturel ;
- faire de la Creuse, berceau des maçons qui ont construit les grandes capitales, les référents des maçons ruraux de demain (rénovation des logements ruraux anciens pour les adapter aux besoins des personnes à mobilité réduite, construction à énergie positive, construction en bois, etc.).

Créer, développer et conforter les « activités de niche » et notamment :

- la domotique liée à la santé ;
- les biotechnologies ;
- les drones (techniques et usages) ;
- la logistique ;
- la transformation et valorisation du bois ;
- l'accueil de nouveaux services publics.

Accentuer les conditions du bien vivre en Creuse en améliorant :

- la couverture du numérique très haut-débit et de la téléphonie ;
- le transport collectif et la mobilité des personnes et des biens ;
- l'accès aux soins ;
- l'éducation - l'enseignement - la formation - l'insertion ; la culture ;
- l'habitat et l'urbanisme ;
- la production d'énergies vertes permettant l'accès à une énergie bon marché.

LE PLAN PARTICULIER POUR LA CREUSE (suite)

Une gouvernance

Afin d'impulser, d'orienter, de suivre et d'évaluer le Plan Particulier pour la Creuse, le Préfet, les grands élus du département et les chambres consulaires ont défini une gouvernance à 3 niveaux :

- Le comité de pilotage ;
- Les groupes de travail ;
- Les états généraux.

Un comité de pilotage

Il s'agit de l'organe d'impulsion et de validation de toutes les grandes décisions. Il définit et valide les objectifs, la stratégie et le suivi du PPC. C'est le comité qui évaluera les résultats obtenus. Il se réunit en tant que de besoin, mais pas moins d'une fois tous les deux mois.

Des groupes de travail

Pour chacun des thèmes énoncés dans la stratégie, un groupe de travail présidé par un élu ou un expert, est mis en place. Le référent organise le travail comme il le souhaite. Il invite les participants, élus et experts. Le comité de pilotage, aidé en cela par le directeur de projet, suit l'activité de chaque groupe. Les services de l'État, tant au niveau national que régional ou départemental, accompagnent le référent en apportant toutes leurs expertises et d'importants moyens humains.

La mission des groupes de travail est de définir au plus vite des projets susceptibles d'être mis en œuvre concrètement, ou du moins initiés au plus tard en 2019. Pour chaque projet, ils identifient un porteur, un coût global, un échéancier prévisionnel et les obstacles éventuels qu'il convient de lever pour parvenir à sa réalisation.

Des États Généraux

Ils ont vocation à rendre compte à la population creusoise de l'avancement du Plan et à échanger avec un public large pour permettre à celui-ci de s'approprier les enjeux, mais aussi pour permettre aux membres du comité de pilotage de mieux percevoir les attentes.

Sont invités à y assister toutes les personnes qui ont participé au moins à une réunion d'un groupe de travail, ainsi que les représentants des partenaires sociaux et des instances patronales.

Chaque référent présente le travail de son groupe et effectue un point de situation sur la mise en œuvre concrète du ou des projets dont il aura pris l'initiative et dont il assurera le suivi. Les États Généraux sont réunis deux fois par an.

Échéance :

Les premières réunions des groupes de travail ont été engagées en avril 2018. Les premiers États Généraux du PPC ont été convoqués à la mi-juin, pour un point d'étape.

Le plan a ensuite été présenté aux États Généraux en fin d'année 2018 avant sa validation définitive par le comité de pilotage, puis par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Sa mise en œuvre s'étalera certainement sur plusieurs années.

Un directeur de projet :

Afin de maintenir la mobilisation de tous et coordonner l'action des différents acteurs locaux et des services ministériels, un sous-préfet a été nommé par le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur comme directeur de projet auprès du préfet de la Creuse.

Sous l'autorité de ce dernier, le directeur de projet apporte son expertise pour garantir au fil de l'eau la cohérence de l'action des groupes de travail et tenter de résoudre les difficultés que ceux-ci rencontrent. Il veille à ce que les travaux du plan s'organisent bien autour des priorités arrêtées par les instances gouvernementales.

Et les moyens financiers

Le Plan Particulier pour la Creuse n'est pas construit comme un guichet où les porteurs de projet viendraient simplement chercher une subvention. Il ne dispose donc pas, en propre, de moyens identifiés. Néanmoins, certains projets très structurants nécessitant impérativement une aide financière, le directeur de projet est chargé de mobiliser tous les moyens existants et disponibles pour permettre leur réalisation. Lorsqu'aucun moyen de droit commun n'est mobilisable, une attention particulière est portée par les ministères, les grandes collectivités, et les agences pour trouver les moyens adéquats. C'est ainsi, par exemple, que l'Agence du Numérique a accordé un complément de subvention de 10 M€. Les grandes collectivités ayant décidé d'accompagner le projet, c'est presque 30M€ qui sont mobilisés permettant d'apporter rapidement la fibre optique à plus de 15 000 foyers de plus que prévu initialement.

LE PROBLÈME DE LA DÉMOGRAPHIE

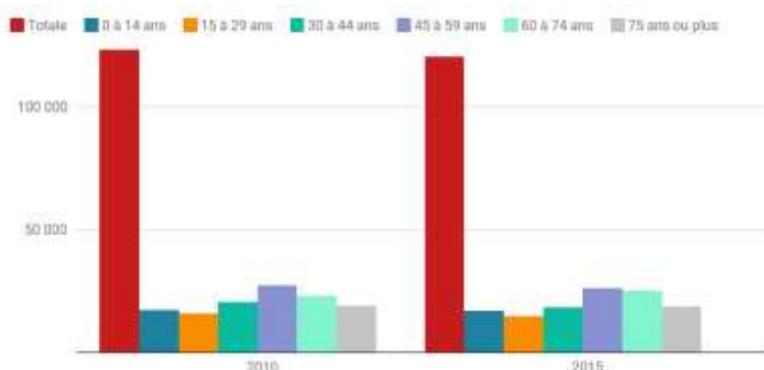
D'après différents articles parus dans le quotidien « la Montagne »

La Creuse perd des habitants chaque année. Loin d'en faire une fatalité, les élus et des porteurs de projets entendent lutter ensemble pour tenter d'enrayer le phénomène et de faire enfin gagner des habitants au département. Avec l'accueil comme mot d'ordre.

La Creuse se dépeuple. C'est une réalité. Et bien installée. Depuis les années 80, le département perd des habitants. En 2015, on comptait 120 365 habitants. Soit environ 2 000 de moins qu'en 2010. La chute est cependant moins marquée que dans les années 90.

Selon l'INSEE, « l'attractivité croissante du département a permis de limiter les pertes. » Des pertes qui s'expliquent par un solde naturel fortement déficitaire : en 2015, il y avait environ 1.000 décès de plus que les naissances. Point positif : le nombre d'arrivées est supérieur à celui des départs.

La Creuse a perdu 3.000 habitants entre 2010 et 2015. C'est la catégorie âgée de 30 à 44 ans qui enregistre la plus forte baisse.



La Creuse attire davantage qu'elle ne repousse, c'est même un cas particulier parmi les départements ruraux du massif central. Son solde migratoire tourne autour de + 0,3 % chaque année. Observée à une échelle plus fine, celle des communes, la dynamique démographique laisse en outre entrevoir une Creuse à plusieurs vitesses. Un certain nombre de localités tirent leurs épingles du jeu, et cela pour diverses raisons. La présence de la RN 145 reste déterminante sur les secteurs concernés.

Il reste que des actions doivent être portées au niveau du département pour tenter d'attirer plus de personnes. La Communauté d'agglomération du Grand Guéret et la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche, par exemple, ont lancé le programme "Accueil - Attractivité" dans cette optique. Ils espèrent faire venir 400 nouveaux habitants par an.

Dans le cadre du **Plan Particulier pour la Creuse**, des états généraux du désenclavement du sud-Creuse sont prévus. Un des projets présentés, nommé « **Maçons de la Creuse de demain** » s'appuie sur le LMB. Dès le mois de juin 2019, l'établissement accueillera 200 jeunes de différents départements, venus effectuer le Service National Universel. L'idée serait qu'ils puissent découvrir le territoire et avoir envie de vivre dans la Creuse. Par ailleurs, le **LMB doit devenir campus d'excellence, cité du bâtiment**, en développant un projet pédagogique d'excellence : ouverture d'une classe préparatoire aux grandes écoles, ouverture d'une formation Usages de la pierre et des techniques de construction appliquées aux aménagements paysagers, formation « télé-pilotage de drones », modernisation des structures d'accueil, création du Label Bâisseurs de la Creuse... Un projet culturel autour de la **valorisation et la conservation du patrimoine bâti** doit être également mis en œuvre. Le PPC apportera également des financements complémentaires pour l'**extension de la Cité de la Tapisserie**. Il est aussi prévu de créer une **filière d'ateliers-relais pour la filière textile** dans les locaux de la Chambre d'Agriculture, rue Chateaufavier à Aubusson. Le dernier point concerne la création d'un **pôle d'entretien tapis-tapisseries du Mobilier National**. Le territoire de la Comcom est aussi concerné par les volets plus généraux s'appliquant au **tourisme**, à l'**agriculture**, à la **santé**, aux **services publics**, au **numérique** et à la **téléphonie** et à l'**habitat**....

LE BASSIN DE LA CREUSE

(Source ETPB, Établissement Public Territorial de Bassin)

Étendu sur deux régions et cinq départements, le bassin de la Creuse, territoire à dominante rurale, est composé de milieux remarquables tels que la Montagne Limousine, les Étangs de la Brenne ou encore la vallée de la Gartempe. Les nombreux cours d'eau (la Creuse, la Gartempe, la petite Creuse, l'Anglin, la Claise...) sont le support de diverses activités et usages dans les domaines économiques tels que l'agriculture et l'industrie et récréatifs (pêche, activités nautiques,...). Ainsi l'eau, omniprésente, constitue une richesse mais également un capital d'avenir pour le bassin de la Creuse.

Dans un contexte de dérèglement climatique, afin de préserver la ressource en eau de ce territoire et d'appréhender l'ensemble des interactions de la gestion de l'eau avec les activités et usages, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne a initié en 2015 une démarche de concertation large visant l'amélioration de la gestion de l'eau du bassin versant de la Creuse.

Un diagnostic permettant de mieux connaître les problématiques et l'organisation de la gestion de l'eau sur le territoire a alors été présenté et partagé lors des états généraux en 2016 et du premier comité de l'eau en 2017. De plus, en 2018, une vaste consultation des acteurs de l'eau du bassin a été menée.

Aujourd'hui, le comité de l'eau s'est prononcé en faveur de la mise en place d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le territoire, visant à élaborer une politique concertée de gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin. En prenant en compte les différentes caractéristiques du bassin, ses spécificités, ses problématiques et les multiples usages de la ressource en eau, la mise en place d'un SAGE sur le territoire permettra la définition d'une stratégie territoriale de l'eau et de compléter les différents programmes d'actions en cours ou en projets.



Qualité

- Dégradation de la qualité des eaux de baignade sur la moitié amont du bassin de la Creuse
- Manque de données sur les pollutions diffuses (pesticides)
- Impacts liés à une forte densité de plans d'eau
- Niveaux de pollutions organiques significatifs

Quantité

- Fortes variations de débits sur certains secteurs (étiages sévères) accentuées par les évolutions climatiques
- Dégradation des zones humides
- Alimentation en eau potable : stockage d'eau souterraine naturellement limité sur le socle granitique, transfert entre bassins, vétusté des réseaux...

Milieux

- Dégradations morphologiques des cours d'eau (piédronements, curages, ensablement, roinatage...)
- Présence de seuils et étangs impactant la continuité écologique
- Dégradations des zones humides

Organisation du territoire

- Absence d'une véritable gouvernance de l'eau permettant à chaque acteur d'échanger et de participer à la construction d'une politique de l'eau adaptée aux enjeux et respectant la cohérence hydrographique.

- [Tarifs de location de la salle des fêtes](#)
- [Défibrillateur](#)
- [AGARDOM, service d'accompagnement](#)
- [Élections européennes mai 2019](#)
- [Horaires des TER](#)
- [Permanences maladie de Lyme](#)
- [Numéros d'urgence](#)
- [Consultations CH d'AUBUSSON](#)
- [Prévention incendies](#)

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Manifestations	Tarifs en €
Animation	40,00 €
Particuliers domiciliés sur la commune	80,00 €
Particuliers non domiciliés sur la commune	120,00 €
Location dans le cadre d'une exposition	153,00 €

Nota bene : un forfait chauffage peut être appliqué pour une somme de 30,00 € (gratuit pour les associations).

DÉFIBRILLATEUR

Nous rappelons que la commune de Croze met à la disposition des habitants, un défibrillateur situé à l'extérieur de la mairie, à droite de la porte d'entrée de l'association. Il donnera la possibilité à tous de sauver des vies, dans la mesure où ce défibrillateur est automatisé. Les explications sont données au fur et à mesure par des consignes vocales.



MESSAGE d'Agardom,

un service d'accompagnement favorisant le maintien à domicile, mais pas seulement !

Notre service intervient aujourd'hui auprès :

- des personnes âgées
- des personnes en situation de handicap,
- des personnes en activité recherchant des possibilités de ménage « à la carte » et souhaitant bénéficier d'avantages fiscaux.
- ainsi que pour la petite enfance.

Agardom offre un large éventail d'activités susceptibles de simplifier beaucoup de situations difficiles.

C'est ainsi que nos 250 intervenants réalisent tous les jours de l'aide à la personne, aide à la toilette, à l'habillage, préparation de repas, lever, coucher, mais aussi de l'entretien du logement ou du linge, ainsi que de l'accompagnement aux courses ou également des interventions facilitant la garde d'enfants.

Aujourd'hui, l'Agardom, c'est plus de 55 ans d'expérience dans l'aide et l'accompagnement à domicile, un agrément qualité et, dernièrement une certification Handéo pour l'accompagnement des personnes en situation de Handicap.

Des aides financières interviennent dans le cadre de l'accompagnement aux personnes âgées ou en situation de handicap ainsi que pour les jeunes mamans. Pour personnaliser votre besoin contactez nous au 05 55 83 35 00 ou à agardom@agardom.fr.

Nous organisons le jeudi 11 avril une journée portes ouvertes, l'occasion pour vous, de nous rencontrer, et d'étudier votre situation. Au cours de cette journée, divers ateliers et conférences seront proposées. Vous êtes invités. Pour cela inscrivez-vous en téléphonant au 05 55 83 35 00.

Vous souhaitez rejoindre l'équipe de l'Agardom, la journée portes ouvertes du 11 avril est l'occasion de nous rencontrer. Une auxiliaire de vie sera présente et réalisera des ateliers tout au long de la journée sur le métier de l'aide à domicile.

Agardom – Esplanade Charles de Gaulle 23200 Aubusson – 05 55 83 35 00 – agardom@agardom.fr



ÉLECTIONS EUROPÉENNES LE 26 MAI 2019

Les élections européennes de 2019 en France se dérouleront le 26 mai 2019 afin d'élire les députés européens représentant la France au Parlement européen. Le principal changement par rapport aux élections de 2014 est l'abolition des circonscriptions régionales et le retour aux listes nationales.

Au Parlement européen, à la suite de la sortie prévue du Royaume-Uni de l'Union européenne, le nombre de sièges est redistribué : pour la législature 2019-2024, la France comptera 79 députés, soit cinq de plus par rapport à la précédente législature.

Pour la première fois, a été mis en œuvre le Répertoire Électoral Unique (REU).

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019
PREMIÈRES ÉLECTIONS UTILISANT LE RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE (REU)

Répertoire Electoral Unique

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- ↳ Insee contact.
- ↳ Bureau des élections de la préfecture de votre département.

AVANTAGES POUR LA COMMUNE

- ↳ une charge de travail allégée;
- ↳ inscriptions et radiations d'office par l'Insee. (Jeunes majeurs, naturalisés, décès, perte de la capacité électorale, inscription dans une autre commune);
- ↳ disparition des notifications à l'Insee. La saisie des mouvements dans le REU se substitue à l'envoi des notifications papier ou numériques. Les informations sont prises en compte immédiatement;
- ↳ un portail de gestion ouvert à toutes les communes.

AVANTAGES POUR L'ÉLECTEUR

- ↳ des conditions d'inscription assouplies;
- ↳ une inscription possible sur les listes électorales jusqu'au 4^e vendredi précédant un scrutin;

LA RÉUSSITE DE CE PROJET DÉPEND AUSSI DES COMMUNES

Répertoire Electoral Unique

DU 15 OCTOBRE 2018 AU 21 DÉCEMBRE 2018	À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019	COURANT JANVIER 2019	À PARTIR DU 17 MARS 2019	LE 31 MARS 2019	ENTRE LE 2 ET LE 5 MAI 2019	AU PLUS TARD LE 6 MAI 2019	LE 26 MAI 2019
<ul style="list-style-type: none"> ↳ traitement des situations à expertiser; ↳ vérification des électeurs radiés; ↳ vérification des modifications d'état civil proposées par l'Insee; ↳ validation des listes électorales initiales. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ entrée en vigueur de la réforme de la gestion des listes électorales; ↳ inscription des électeurs dans le REU après décision du maire. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ saisie ou transmission au REU des inscriptions décidées par la commission administrative (demandes déposées jusqu'au 31 décembre 2018). 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ utilisation des listes du REU pour les scrutins. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ date limite de dépôt des demandes d'inscription pour voter aux élections européennes. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ réunion de la commission de contrôle pour les élections européennes. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ publication des listes électorales extraites du REU. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ élections européennes.



Inscription sur les listes électorales

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter en 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Cette démarche est désormais possible jusqu'au 31 mars 2019 :

- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété
- en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété
- en ligne quelle que soit votre commune de résidence : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Formulaire : <https://miniurl.be/r-2b4s>

Élections : droit de vote d'un citoyen européen en France

Vérfié le 01 janvier 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France a le droit de voter aux élections municipales et aux élections européennes à la condition d'être inscrit sur les listes électorales françaises. Pour que sa demande d'inscription soit acceptée, il doit avoir au moins 18 ans le jour de sa demande d'inscription.

Inscription sur les listes électorales : en cas de déménagement

Vérfié le 01 janvier 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

Autres cas ? Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ?

Un Français déménageant en France doit déclarer sa nouvelle adresse auprès de la mairie de son nouveau domicile. Un Français qui revient vivre en France doit le plus souvent s'inscrire auprès de la mairie de son nouveau domicile pour pouvoir voter en France. Un Français partant résider à l'étranger doit choisir entre s'inscrire (ou rester inscrit) auprès de sa mairie ou s'inscrire auprès du consulat (ou de l'ambassade) de son pays d'accueil.

Listes électorales : nouvelle inscription

Vérfié le 01 janvier 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

Autres cas ? En cas de déménagement

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions de nationalité) à partir de 2019. En dehors de ces cas, il faut être inscrit sur les listes électorales (liste électorale) pour pouvoir voter.

Vote par procuration

Vérfié le 11 janvier 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

Un électeur absent le jour d'une élection (ou d'un référendum) peut voter par procuration. Cela signifie qu'un autre électeur, qu'il a lui-même choisi, vote à sa place. L'électeur choisi doit voter selon les consignes données par l'électeur absent. L'électeur absent le jour de l'élection doit faire établir la procuration au plus tôt.

Horaires des TER qui desservent la commune

MONTLUÇON - GARE								16:10			17:55	21:00
GOLZON - CHAMP DE FOIRE								16:48			18:33	21:34
CHÉNERAILLES - PLACE DU CHAMP DE FOIRE								16:58			18:43	21:44
ISSOUDUN - LÉTRIEUX								17:02			18:47	21:48
ST MADANT - CHAUSSIDOUX								17:10			18:55	21:56
AUBUSSON - GARE ROUTIÈRE	06:25		07:58	10:35	13:25	14:59		17:20	18:51	19:20	19:05	22:04
MOUTIER-ROZELLE - LA CROIX BLANCHE								17:23				22:07
MOUTIER-ROZELLE - LA CLIDE								17:26				22:12
FELLETIN - LMB	06:34				13:34	15:10		17:30	19:03	19:31	19:16	22:19
FELLETIN - GARE	06:38			10:53	13:38	15:13		17:34				
FELLETIN - MAIRIE	06:39		08:09	10:54	13:39	15:14		17:36	19:05	19:33	19:18	22:22
CROZE - MAIRIE	06:49					15:25						
CLAIRVAUX - LES TROIS PONTS	06:54				13:52	15:32						
CLAIRVAUX - LES GASNES	06:56				13:54	15:34						
LE MAS D'ARTIGE	07:05	07:05			14:03	15:38						
LA COURTINE - LE PETIT BRELIL	07:10	07:10				15:41						
LA COURTINE - GARE	07:12	07:12	08:30	11:14	14:15	15:43		18:00	19:26	19:55	19:43	22:45
LA COURTINE - MAIRIE	07:13	07:13	08:31	11:15	14:16	15:44			19:27	19:56	19:44	
LA COURTINE - CENTRE	07:14	07:14	08:32	11:16	14:17	15:45			19:28	19:57	19:45	
SAINTE-RÉMY - LE FRANCEIX	07:19	07:19			14:21	15:50						
SAINTE-RÉMY - EGLISE	07:21	07:21				15:52						
SAINTE-RÉMY - LE PETIT LAVAL	07:23	07:23			14:23	15:54						
ST PARDOUX-LE-VEUX - CENTRE	07:30	07:30				15:59						
LIGNAREIX	07:35	07:35			14:28	16:02						
ST PARDOUX-LE-VEUX - DAUBECH	07:38	07:38										
USSEL - NOTRE DAME	07:48	07:48						18:20		20:17	20:05	
USSEL - PLACE HENRI QUEUILLE	07:49	07:49			14:38	16:10						
USSEL - LYCÉE VENTADOUR	07:52	07:52			14:41	16:12					20:08*	
USSEL - GARE	07:58	07:58	09:00	11:57	14:47	16:25		18:25	19:48	20:22	20:15	23:10

USSEL - GARE	5:00	6:28	8:10	11:55	13:00	14:00	16:45	17:05	17:15	18:05	20:30
USSEL - PLACE HENRI QUEUILLE				12:05	13:10			17:15	17:20	18:15	
USSEL - LYCÉE VENTADOUR					13:15			17:20	17:25	18:20	
USSEL - NOTRE DAME	5:02	6:30	8:14		13:20			17:27	17:32	18:25	
ST-PARDOUX-LE-VEUX - DAUBECH					13:31			17:31	17:36	18:29	
ST-PARDOUX-LE-VEUX - CENTRE					13:37			17:37	17:42		
LIGNAREIX					13:39			17:39	17:44	18:32	
SAINTE-RÉMY - LE PETIT LAVAL					13:42			17:43			
SAINTE-RÉMY - EGLISE					13:45			17:45			
SAINTE-RÉMY - LE FRANCEIX					13:47			17:48		18:41	
LA COURTINE - CENTRE	5:27	6:55		12:30	13:53			17:52	17:57	18:47	20:55
LA COURTINE - LA POSTE	5:28	6:56		12:31	13:54			17:53	17:58	18:48	20:56
LA COURTINE - GARE	5:29	6:57	8:37	12:32	13:55	14:25	16:10	17:54	17:59	18:49	20:57
LA COURTINE - LE PETIT BRELIL	5:31	6:59	8:39		13:57			17:55	18:00	18:50	
LE MAS D'ARTIGE					14:00			17:58		18:55	
CLAIRVAUX - LES GASNES					14:06			18:05			
CLAIRVAUX - LES TROIS PONTS					14:07			18:06	18:11		
CROZE - MAIRIE					14:11			18:13	18:17		
FELLETIN - GARE	5:55	7:23	9:03	12:54	14:23						21:22
FELLETIN - MAIRIE	5:56	7:24	9:04	12:55	14:25	14:49	16:34	18:22	18:27		21:23
FELLETIN - LMB	5:58	7:26	9:06	12:58	14:26	14:52	16:37	18:24	18:29		21:26
MOUTIER-ROZELLE - LA CLIDE			9:08			14:55	16:40				
MOUTIER-ROZELLE - LA CROIX BLANCHE			9:10			14:57	16:42				
AUBUSSON - GARE ROUTIÈRE	6:11	7:39	9:18	13:08	14:41	15:05	16:50	18:37	18:39		21:33
ST MADANT - CHAUSSIDOUX			9:26			15:13	16:58				
ISSOUDUN - LÉTRIEUX			9:32			15:19	17:04				
CHÉNERAILLES - PLACE DU CHAMP DE FOIRE			9:37			15:24	17:09				
GOLZON - CHAMP DE FOIRE			9:46			15:33	17:18				
MONTLUÇON - GARE			10:22			16:11	17:54				



Information
Sensibilisation
Echanges



Maladie de Lyme et ses co-infections

PERMANENCES

inscriptions et infos à: creuse@francelyme.fr

Mairie de Saint-Dizier-Masbaraud
Salle du Conseil
1 rue du Colombier
23400 Saint-Dizier-Masbaraud

les mardis 5 mars,
7 mai,
3 septembre
et 5 novembre 2019
de 15h à 17h



À partir du 7^e octobre 2019, partout en Creuse

LA NUIT LE WEEK-END

POUR JOINDRE UN MÉDECIN

je compose le
05 55 41 82 02
un médecin me répond

CONSEIL MÉDICAL
AU CASQUE DU MÉDECIN DE GARDE

CONSULTATION MÉDICALE
POUR LES SITUATIONS SANS URGENCE, VOTRE A DOMICILE

BESOIN DE SECOURS URGENTS

je compose le
15

Pour les problèmes de santé qui ne peuvent pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux

le soir à partir de 20h, la nuit, le samedi
après-midi, le dimanche, les jours fériés
et les jours de pont.

POUR JOINDRE UN MÉDECIN COMPOSEZ LE

05 55 41 82 02

L'agent de régulation qui vous répond,
vous met en relation téléphonique avec un médecin.

En fonction de votre état de santé, ce médecin prendra la
décision qui s'impose :

- soit il vous donnera **les conseils médicaux** nécessaires,
- soit il contactera le médecin de garde pour que vous vous
rendiez à son cabinet pour **une consultation**,
- soit, **si votre état de santé le justifie**, il demandera à cet
médecin de garde de **se rendre à votre domicile**.

EN CAS D'URGENCE GRAVE COMPOSEZ LE

15

LES CONSULTATIONS AU CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON

Consultations site LE MONT 50, rue Henri Dunant 23200 AUBUSSON		
Addictologie (alcool, toxicomanie, addictions comportementales)	Tous les mardis matins	Mme BOUAS
Diététique	Un mercredi par mois	Mme BONNAUD
Neurologie	Un vendredi tous les quinze jours	Dr CONDET
Sage-femme	Tous les lundis avec préparation à l'accouchement en balnéothérapie	Mme DAHI
Rendez-vous à prendre auprès du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LE MONT au 05.55.83.50.50 Excepté pour les consultations de sage-femme de Mme DAHI : appeler le service maternité du Centre hospitalier de Guéret.		

Consultation MÉMOIRE
Centre hospitalier de la Croix Blanche
05.55.83.60.71 ou 05.55.83.60.72
Médecins gériatres : Dr AIT AHCENE et Dr NOUAILLE
Neuropsychologue : Madame MONNIER

Consultations site de la CROIX BLANCHE 3, Côte Ribière 23200 MOUTIER-ROZEILLE		
Acupuncture	Tous les lundis après-midis	Dr de LA FORTELLE
Pneumologie	Tous les jeudis après-midis	Dr IBRAHIM
Orthopédie	Toutes les semaines	Dr NUZZACI Dr BOUSTANI Dr COULIBALY
Gastro-entérologie	Un lundi tous les quinze jours	Dr TENSAOUTI
Gynécologie	Un mercredi par mois	Dr MASSRI
Cardiologie	Tous les matins après-midis (CMN Sainte-Feyre)	Dr JACQUET
	Tous les jeudis (CH Ussel)	Dr BERENFELD
Anesthésie	Les lundis ou mardis	Dr LAGARRIGUE
Ophthalmologie	Du lundi au vendredi	Dr BENAYOUN Dr MUNIER Dr VERGNE
Chirurgie viscérale	Les vendredis	Dr FERRANDIS Dr CHOKAIRI Dr ACCARDO
	Les mercredis matins	Dr FRED
Imagerie (radiologie, scanner, échographie, mammographie)	Du lundi au vendredi	Dr BERGERET Dr EL YAMANI
Rendez-vous à prendre auprès du secrétariat médical du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LA CROIX BLANCHE au 05.55.83.60.71 ou 05.55.83.60.72 Pour les RDV d'imagerie, appeler le 05.55.83.60.90 Pour les RDV de cardiologie au CH d'Ussel, appeler directement le CH d'Ussel au 05.55.96.43.34		



COMMENT ÉVITER UN INCENDIE CHEZ SOI ?



Les bons gestes pour limiter les risques pour toute la famille.



Faites entretenir la cheminée et les conduits au minimum une fois par an.



Faites entretenir et contrôler régulièrement les installations de gaz et d'électricité.



Ne fumez pas au lit.



Ne branchez pas trop d'appareils sur la même prise, évitez les multiprises.



Soyez vigilants lors de l'usage d'appareils électriques chauffants.



Mettez allumettes et briquets hors de portée des enfants.



Si possible, ayez un extincteur à votre domicile et faites-le vérifier chaque année.



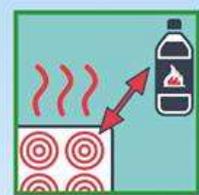
Ne rechargez pas votre téléphone/smartphone ou tablette sur un support inflammable (lit, canapé, moquette...).



N'utilisez jamais d'alcool ou d'essence pour allumer les braises d'un barbecue ou d'un feu de cheminée.



Ne laissez pas les enfants jouer avec le feu.



Éloignez les produits inflammables des sources de chaleur (convecteurs, ampoules électriques, plaques chauffantes...).



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

DGSCGC/Communication/Infographie - Bruno Lemaître/Sécurité civile, Février 2019.



QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?



Les consignes incendie pour ne pas se mettre en danger.

SI LE FEU SE DÉCLARE À VOTRE DOMICILE ET QUE VOUS NE POUVEZ PAS L'ÉTEINDRE



N'empruntez pas l'ascenseur pour sortir du bâtiment.



Alertez les occupants de la maison ou de l'immeuble.



1 Évacuez votre appartement.



2 Fermez la porte derrière vous sans la verrouiller.



3 Rampez sous la fumée et restez près du sol jusqu'à un lieu sûr si la pièce est remplie de fumée.



4 Appelez les pompiers (18 ou 112 sur le portable) et attendez qu'ils vous autorisent à raccrocher avant de le faire.

SI LE FEU EST À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE APPARTEMENT

N'empruntez pas l'escalier en cas de présence de fumée.



Calfeutrez-vous alors dans votre domicile.



Renforcez l'étanchéité de la porte d'entrée avec des linges humides ainsi qu'en l'humidifiant sur toute sa surface.



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

DGSCGC/Communication/Infographie - Bruno Lemaître/Sécurité civile, Février 2019.